

République Française

Ville de Clichy-la-Garenne

Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2019

I. URBANISME – AMENAGEMENT

- 1.1. Débat sur les orientations du RLPI
- 1.2. Indemnité d'éviction versée par le groupe GALIA pour le bail commercial appartenant à la ville dans l'immeuble sis 107, boulevard Jean Jaures
- 1.3. Cession à l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine des lots numéros 50,51,54,55,56,58,59 et 60 de la copropriété du 30, boulevard Victor Hugo
- 1.4. Annulation du cahier des charges et des statuts de l'association syndicale du lotissement sis 6-8 rue Fournier, 27 à 33 et 37 a 41 rue Médéric et 27 à 33 rue des chasses
- 1.5. Approbation de la scission de la copropriété sise 64, rue de paris
- 1.6. Déclassement rétroactif du volume 2 000 du centre artisanal Léon Blum
- 1.7. Désaffectation différée pour promesse de vente des volumes 1 000, 3 000 à 5 000 et 6 000 du centre artisanal Léon Blum
- 1.8. Cession à la société dénommée FINANCIERE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, du centre artisanal Léon Blum

II. FINANCES

- 2.1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales 2019
- 2.2. Budget principal 2019 – Adoption de la décision modificative n° 2 du Budget Primitif et actualisation des tableaux des provisions et des amortissements
- 2.3. Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget principal
- 2.4. Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation de l'Office de Tourisme
- 2.5. Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation du Stationnement Payant
- 2.6. Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation des Halles et Marchés
- 2.7. Exercice 2020 – Attribution d'une subvention au CCAS

III. COMMANDE PUBLIQUE

- 3.1. Modification n° 1 portant sur la délégation de service public de la fourrière automobile

IV. PREVENTION ET CITOYENNETE

- 4.1. Approbation du renouvellement de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy, Hauts-de-Seine Habitat et l'Etat relative au déport des images de vidéosurveillance
- 4.2. Vente des parapluies bleus à l'Office du Tourisme et reversement des bénéfices au comité UNICEF Ile-de-France OUEST

V. COMMERCE

- 5.1. Dérogations exceptionnelles au repos dominical dans les commerces de détail accordées au titre de l'année 2020

VI. CULTURE

- 6.1. Adhésion à l'association CAREL
- 6.2. Demande de subventions auprès de la SACEM

VII. AFFAIRES SCOLAIRES

- 7.1. Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour la réalisation d'actions au titre des projets d'école

VIII. MISSION HANDICAP ET ACCESSIBILITE

- 8.1. Communication du compte rendu de la commission handicap et espaces publics 2019

IX. VIE ASSOCIATIVE

- 9.1. Autorisation donnée au Maire de conclure des conventions d'objectifs pour les associations percevant une subvention annuelle égale ou supérieure à 8000€ au titre de l'année 2020

X. SERVICES TECHNIQUES

- 10.1. Protocole transactionnel - Prestation de services et exploitation en génie climatique des bâtiments municipaux

XI. HABITAT

- 11.1. Garantie d'emprunt au profit de l'ESH « 1001VIES HABITAT »

XII. POLITIQUES DE LA VILLE

- 12.1. Politique de la ville : programmation 2020

XIII. MOBILITE - TRANSPORT

13.1. Approbation de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'

XIV. ADMINISTRATION GENERALE

14.1. Approbation de la convention d'échanges de données entre la commune de Clichy et le département des Hauts-de-Seine

14.2. Communication du rapport CESEL 2018

14.3. Communication des actes pris par délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Clichy, le 10 décembre 2019



Rémi MUZEAU

Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rémi MuzEAU', is written over the printed name and title.

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06644- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.1.

Objet : Débat sur les orientations du RLPI

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-2 et L.5219-5 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L.581-14-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.153-2 ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 portant Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu la délibération du Conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine du 26 mars 2019 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI), définissant les objectifs poursuivis, les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de la concertation ;

Vu le document de présentation des orientations générales du RLPI, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le RLPI doit être élaboré conformément à la procédure d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme en application de l'article L.581-14-1 du Code de l'Environnement ;

Considérant que les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil du territoire et des conseils municipaux, au moins deux mois avant l'arrêt du projet de RLPI ;

Considérant la tenue du débat sur les orientations du RLPI du Conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine lors de sa séance du 16 décembre 2019 ;

Considérant la procédure de concertation et d'information mise en place ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06644- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

Considérant que les orientations du Règlement Local de Publicité doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil du territoire et du conseil municipal, deux mois au moins avant l'examen du projet de RLP ;

Considérant la procédure de concertation et d'information mise en place ;

Considérant les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de Boucle Nord de Seine, se déclinant autour des axes suivants :

1. Préserver le cadre de vie et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales du territoire :
 - Limiter l'impact des publicités sur le cadre de vie en agissant sur le format, la densité, la qualité ;
 - Préserver les espaces paysagers et la nature en ville en interdisant la publicité sur les bords de Seine, en interdisant la publicité numérique aux abords des espaces de nature et en y limitant les formats ;
 - Préserver les qualités de vie dans les secteurs résidentiels ou mixtes et aux abords des équipements publics en y limitant la publicité (notamment numérique) ;
 - Protéger les abords des espaces patrimoniaux en restreignant la publicité au petit mobilier urbain, en encadrant les typologies d'enseignes et en interdisant le numérique.
2. Promouvoir les dynamiques commerciales et économiques :
 - Favoriser l'attractivité commerciale des polarités existantes et futures, en veillant à la qualité des enseignes pour en améliorer la visibilité et en restreignant la publicité ;
 - Imposer une meilleure cohérence et qualité autour de la communication des acteurs économiques dans les secteurs d'activités et le long des axes structurants ;
 - Anticiper la montée en puissance de l'affichage numérique en encadrant les formats et les secteurs d'implantation ;
 - Réglementer les nouveaux dispositifs et dispositifs temporaires ou de petit format (oriflammes, vitrophanie, micro-affichage, bâches, ...) en définissant des formats et en encadrant leur nombre.
3. Accompagner les évolutions urbaines et les grands projets du territoire :
 - Anticiper les besoins d'affichage temporaire liés aux chantiers et à la réalisation des projets ;
 - Anticiper la mutation de certains quartiers par la définition de règles en adéquation avec les futurs besoins de ces secteurs ;
 - Anticiper les besoins générés par les nouveaux réseaux de transports (prolongement des Tramways T1 et T1.1 express, du métro 14, future ligne 15 Ouest GPE, TCSP) ;
 - Anticiper les besoins d'affichage exceptionnels liés aux Jeux Olympiques et aux autres grands événements métropolitains.

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien RENAULT, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - PREND ACTE de la tenue, ce jour en séance du débat, sans vote, portant sur les orientations générales proposées dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de l'EPT Boucle Nord de Seine.

ARTICLE 2 - CONSTATE que le débat formalisé par la présente délibération est clos.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06644- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M. Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06645-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.2.

Objet : Indemnité d'éviction versée par le groupe GALIA, pour le bail commercial appartenant à la ville dans l'immeuble sis 107, boulevard Jean Jaurès

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°9.4 du 8 janvier 2018 relative à l'acquisition amiable du fonds de commerce « Librairie 107 » sis 107 boulevard Jean Jaurès ;

Vu la cession du fonds de commerce susvisé intervenue le 19 juin 2018 entre la société NYL et la Ville de Clichy ;

Vu le bail commercial d'« achat, vente, location de livres neufs et d'occasion, de journaux et publications périodiques, ainsi que tous articles habituellement vendus dans les papeteries » aux termes d'un acte initial du 6 janvier 1986, régulièrement renouvelé, dont le dernier renouvellement est daté du 12 décembre 2013, pour une durée de neuf années ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2013 pour se terminer le 30 septembre 2022, dont la Ville de Clichy est propriétaire ;

Vu le permis de construire délivré le 12 juillet 2019 à la société BE CLICHY sur des terrains sis 105 et 107 boulevard Jean Jaurès à Clichy pour la construction d'un immeuble d'une surface de plancher de 3 999,90 mètres carrés à usage de coliving, comprenant une surface commerciale de 139,90 mètres carrés en rez-de-chaussée ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-annexé ;

Considérant la demande de résiliation anticipée de la société BE CLICHY du bail commercial ;

Considérant qu'il convient d'accepter la résiliation amiable du bail ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- ACCEPTE le montant de l'indemnité d'éviction à verser par la société BE CLICHY, ou toute société substituée du groupe GALIA, pour la résiliation amiable du bail commercial appartenant à la Ville de Clichy dans un local sis 107 boulevard Jean Jaurès, soit la somme de cinquante-deux mille euros (52 000 €).

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06645- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

ARTICLE 2 - DIT que le bailleur, ou toute société substituée du groupe GALIA, devra restituer à la Ville le montant du dépôt de garantie, soit la somme de trois mille six cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes (3 677,50 €).

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel et tous les documents afférents à la résiliation amiable du bail commercial.

ARTICLE 4 - DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

4 contre : M. Noureddine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06645-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06646-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.3.

Objet : Cession à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des lots de copropriété numéros 50, 51, 54, 55, 56, 58, 59 et 60 de l'immeuble sis 30 boulevard Victor Hugo

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2019/S07/012 du Conseil de territoire de l'EPT Boucle Nord de Seine du 18 novembre 2019 approuvant les conditions financières et patrimoniales du transfert en pleine propriété à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des biens immobiliers communaux situés en ZAC et nécessaires à l'exercice de la compétence Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019/S06/7.3. du 25 novembre 2019 relative à l'approbation des conditions financières et patrimoniales du transfert à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des biens immobiliers communaux situés en ZAC et nécessaires à l'exercice de la compétence Aménagement ;

Vu l'avis du 9 décembre 2019 de la Division France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques estimant la valeur vénale de 8 lots sis 30 boulevard Victor Hugo au prix de 1 105 000€, avec une marge de négociation de 10% ;

Considérant que la ville de Clichy-la-Garenne est propriétaire des lots de copropriété suivants, libres de toute occupation et dépendant du domaine privé communal, dans l'immeuble sis 30 boulevard Victor Hugo à Clichy :

- lot n° 50 (remise de 16 mètres carrés) représentant 86/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 51 (remise de 21 mètres carrés) représentant 128/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 54 (ateliers et entrepôts) représentant 634/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 55 (local de 307 mètres carrés) représentant 1.855/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 56 (locaux de 110 mètres carrés) représentant 626/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 58 (parking de 51 mètres carrés) représentant 74/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 59 (parking de 23 mètres carrés) représentant 33/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,
- lot n° 60 (parking de 13 mètres carrés) représentant 28/10.000^{èmes} des quotes-parts de la copropriété,

Considérant que l'immeuble sis 30 boulevard Victor Hugo est compris dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Entrée de Ville, et qu'il y a lieu de céder ces lots à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, qui les cédera à son tour à CITALLIOS, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Entrée de Ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de céder à l'amiable à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine les lots de copropriété numéros 50, 51, 54, 55, 56, 58, 59 et 60 de l'immeuble sis 30 boulevard Victor Hugo moyennant un prix de neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros (994 500 €).

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant la cession de ces lots, et tout acte ou document y afférent.

ARTICLE 3 - DIT que la recette en résultant sera imputée au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

35 pour,

3 abstentions : M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

1 ne prend pas part au vote : M. Nouredine BENYAHIA

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06646-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—O—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—O—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—O—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06647-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.4.

Objet : Annulation du cahier des charges et des statuts de l'association syndicale du lotissement sis 6 à 8 rue Fournier, 27 à 33 et 37 à 41 rue Médéric et 27 à 33 rue des Chasses

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire de Clichy-la-Garenne en date du 7 octobre 1986 autorisant la société anonyme dénommée Société d'Économie Mixte d'Équipement et de Rénovation de Clichy-la-Garenne (SEMERCLI) à lotir le terrain cadastré section C numéro 29, lieudit rue des Chasses numéros 27, 29, 31 et 33, acquis de la société « Établissement P. Michel et Chappat » ;

Vu l'arrêté du Maire de Clichy-la-Garenne en date du 25 mai 1989 autorisant la modification du lotissement autorisé par arrêté en date du 7 octobre 1986 ;

Vu le cahier des charges du lotissement Michel et Chappat et les statuts de l'Association Syndicale Libre en charge dudit lotissement déposés au rang des minutes de l'Office notarial « Jean BACHELEZ, Daniel ANGENIEUX, Daniel GILLES, Paul CEYRAC et Bernard LOISEAU, Notaires Associés », le 12 novembre 1986 ;

Vu l'acte de vente en date du 2 octobre 2018 entre la commune de Clichy-la-Garenne et le Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis à Clichy 2 rue Fournier et 27 rue Pierre Bérégovoy relatif à la parcelle cadastrée section C numéro 80, en régularisation d'une anomalie foncière ;

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres du lotissement Michel et Chappat en date du 20 février 2019 ;

Considérant que le lotissement Michel et Chappat est composé de 9 lots numérotés de 1 à 6 et A, B et C distincts répartis entre les propriétaires suivants :

- La société Clichy Bord de Seine, propriétaire des lots de volume numéros 3, 5 et 6 ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 53 constituant le lot numéro 1 du lotissement ;
- La société LYNCO SARL, propriétaire du lot de volume numéro 1 ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 53 constituant le lot numéro 1 du lotissement ;
- La société CICOBAIL, propriétaire, et la société SCI JP3, crédit-preneur, des lots de volume numéros 2 et 4 ayant pour emprise la parcelle cadastrée section C numéro 53 constituant le lot numéro 1 du lotissement ;
- La société Mutuelle Fraternelle d'Assurances, propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 54 constituant le lot numéro 2 du lotissement ;
- La société civile immobilière Mari, propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 55 constituant le lot numéro 3 du lotissement ;
- L'Agence XINUHUA - Chine Nouvelle, propriétaire de la parcelle cadastrée section C numéro 56 constituant le lot numéro 4 du lotissement ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06647- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

- Hauts-de-Seine Habitat, propriétaire du lot de copropriété numéro 501 ayant pour emprise les parcelles cadastrées section C numéros 63 et 80 constituant le lot numéro 5 du lotissement ;
- le Centre Hospitalier Spécialisé Roger Prévôt, propriétaire du lot de copropriété numéro 502 ayant pour emprise les parcelles cadastrées section C numéros 63 et 80 constituant le lot numéro 5 du lotissement ;
- la commune de Clichy-la-Garenne, propriétaire des parcelles cadastrées section C numéro 58, 81 et 60 constituant les lots numéros A, B et C du lotissement, et de la parcelle cadastrée section C numéro 64 constituant le lot numéro 6 du lotissement ;

Considérant que la commune de Clichy-la-Garenne est propriétaire des parcelles cadastrées section C numéros 58 et 81 à usage de jardins publics respectivement adressés rue Fournier et rue Pierre Bérégovoy, de la parcelle cadastrée section C numéro 60 à usage de transformateur et de local technique, et de la parcelle cadastrée section C numéro 64 à usage d'équipement public – gymnase Nelson Mandela sis 7 rue des Droits de l'Homme ;

Considérant qu'il ressort de la configuration de l'emprise du lotissement, de la nature des constructions et de leur usage que chacune des propriétés édifiées sur les lots constituant le lotissement fonctionne de manière autonome ;

Considérant que les propriétaires membres de plein droit de l'Association Syndicale Libre (ASL), réunis le 12 septembre 2018, ont exprimé leur consentement à la suppression du régime du lotissement et de l'ASL afin que chacun puisse gérer son bien et le développer ;

Considérant qu'au terme de l'assemblée générale extraordinaire des colotis membres de l'ASL réunis le 20 février 2019, la suppression du régime du lotissement et de l'ASL a été approuvée ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte d'annulation du cahier des charges du lotissement Michel et Chappat et des statuts de l'association syndicale dudit lotissement ;

Vu le plan du lotissement ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'annulation du cahier des charges du lotissement Michel et Chappat et des statuts de l'association syndicale dudit lotissement, ainsi que tous documents y afférents.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

1 contre : Mme Samia IDRI BAYOL,

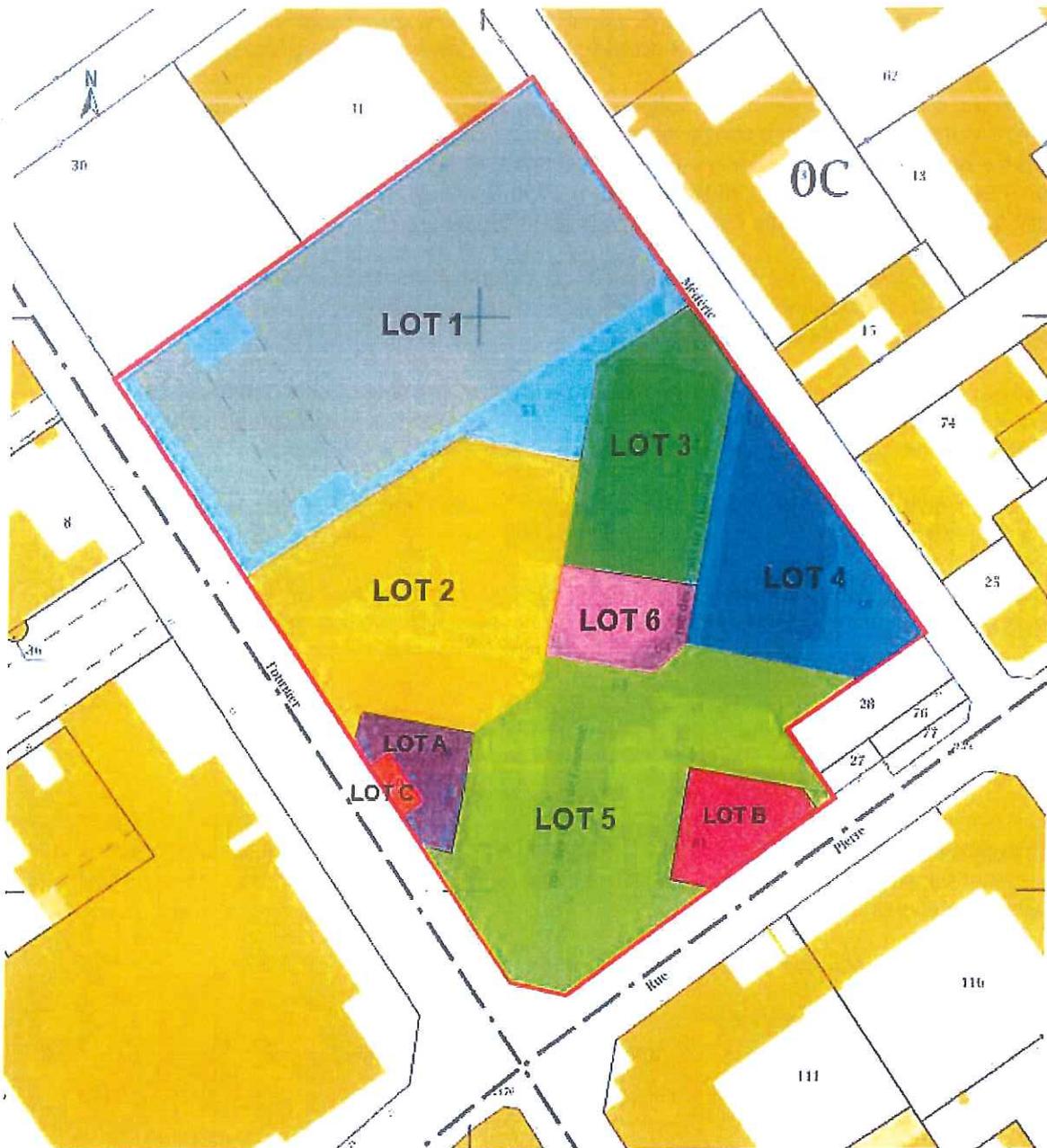
3 ne prennent pas part au vote : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, M. Ludovic PLANTÉ

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06647-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.4.



Plan du lotissement Michel et Chappat

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06647-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BÔTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06648-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.5.

Objet : Approbation de la scission de la copropriété sise 64, rue de Paris

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi du 10 Juillet 1965 relative à la copropriété des immeubles bâtis, et notamment l'article 28 ;

Vu le tableau de répartition des lots de la copropriété du 64 rue de Paris à Clichy ci-annexé;

Vu le plan de division du foncier de la copropriété, faisant apparaître le lot A (262 mètres carrés) destiné à être la propriété de la Ville de CLICHY et le lot B (612 mètres carrés) destiné à être la propriété de SCI DE PLACEMENT LAMDA, à l'issue de la scission de la copropriété ci-annexé ;

Considérant que la Ville de CLICHY et la SCI DE PLACEMENT LAMDA. sont copropriétaires de l'ensemble des lots de la « Copropriété du 64 rue de Paris» à Clichy sur un terrain cadastré section Q numéro 62, et que cette copropriété comprend :

- des logements et des locaux commerciaux inoccupés appartenant à la Ville de Clichy (lots 1 à 8),
- divers bâtiments appartenant à la SCI DE PLACEMENT LAMDA occupés par une société de contrôle automobile (lots 9 et 10) ;

Considérant que le bâtiment sur rue qui regroupe les lots appartenant à la Ville de Clichy est très délabré, et que la Ville de Clichy va procéder prochainement à sa démolition ;

Considérant que la SCI DE PLACEMENT LAMDA envisage la démolition des bâtiments situés à l'arrière, afin de réaliser une opération de promotion immobilière ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la scission de la copropriété, à une division foncière et à un partage du terrain d'assiette de la copropriété, de manière à ce que chaque copropriétaire puisse réaliser ses projets ;

Considérant que la Ville de CLICHY et la SCI DE PLACEMENT LAMDA ont travaillé conjointement afin de trouver un équilibre tenant compte des différents aspects de la scission de copropriété et se sont accordées afin de réaliser l'ensemble de ces transactions moyennant une soulte de 340 000€ à verser par la SCI DE PLACEMENT LAMDA à la Ville de CLICHY ;

Vu l'avis de la Division France Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 27 novembre 2019 relatif aux conditions financières de la scission de la copropriété ;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06648- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la scission de la copropriété du 64 rue de Paris et la division foncière en résultant, qui interviendra moyennant une soulte de 340 000€ (trois cents quarante mille euros) à verser par la SCI DE PLACEMENT LAMDA à la Ville de CLICHY.

ARTICLE 2 - APPROUVE toute modification de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété, toute cession ou acquisition de lot de copropriété nécessaire afin de réaliser la division foncière et toute constitution de servitude ou toute suppression de servitude existante dans le cadre de la division foncière.

ARTICLE 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constatant la scission de copropriété, la division et le partage de l'assiette foncière de la copropriété et les modifications préalables de l'état descriptif de division, ainsi que toute servitude à créer ou supprimer dans le cadre de la division foncière, et tout document y afférent.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le syndic de copropriété pour convoquer une assemblée générale des copropriétaires se prononçant sur la scission de copropriété, et à participer à ladite assemblée pour y voter, et signer tout document de la copropriété afférent à la scission.

ARTICLE 5 - DIT que cette recette sera inscrite au budget communal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,
4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

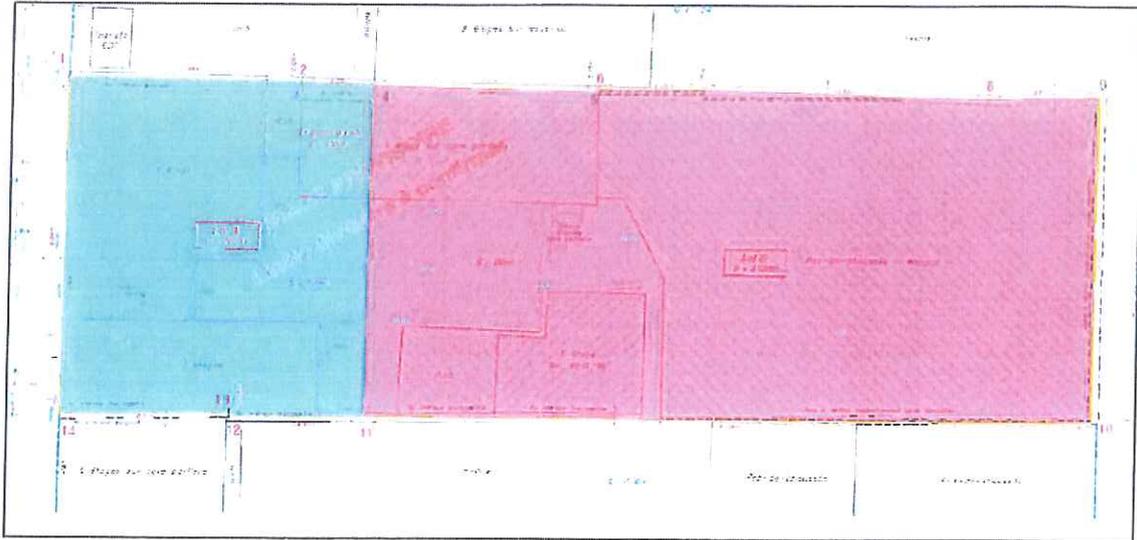
Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06648-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

TABLEAU DE RÉPARTITION DES LOTS DE LA COPROPRIÉTÉ DU 64 RUE DE PARIS À CLICHY

Propriétaire : Ville de CLICHY				
Numéro de lot	Bâtiment	Désignation	Quote-part	Surface
lot 1	Bâtiment sur rue	Local commercial en rez-de-chaussée, cave n° 1 en sous-sol et droit aux WC communs	146/1000èmes	69.50 m ²
lot 2	Bâtiment sur rue	Local commercial en rez-de-chaussée, cave n° 2 en sous-sol et droit aux WC communs	136/1000èmes	
lot 3	Bâtiment sur rue	Local commercial en rez-de-chaussée, cave n° 7 en sous-sol et droit aux WC communs	140/1000èmes	38.43 m ²
lot 4	Bâtiment sur rue	Logement au 1 ^{er} étage (escalier A) et droit aux WC communs	51/1000èmes	26.55 m ²
lot 5	Bâtiment sur rue	Logement au 1 ^{er} étage (escalier A), cave n° 3 en sous-sol et droit aux WC communs	41/1000èmes	27.27 m ²
lot 6	Bâtiment sur rue	Logement au 1 ^{er} étage (escalier A)	62/1000èmes	46.30 m ²
lot 7	Bâtiment sur rue	Logement au 1 ^{er} étage (escalier B), cave n° 10 en sous-sol et droit aux WC communs	36/1000èmes	25.50 m ²
lot 8	Bâtiment sur rue	Logement au 2 ^{ème} étage (escalier B), cave n° 9 en sous-sol et droit aux WC communs	47/1000èmes	42.77 m ²
Propriétaire : SCI DE PLACEMENT LAMDA				
Numéro de lot	Bâtiment	Désignation	Quote-part	Surface
Lot 9		Bâtiment sur cour à gauche et 3 caves du bâtiment sur rue	175/1000èmes	///
lot 10		Terrain d'une contenance de 467 m ² dont plusieurs constructions existantes appartenant au locataire	166/1000èmes	///

Accusé de réception en préfecture
 092-219200243-20191220-DSGLC19_06648-
 DE
 Date de télétransmission : 20/12/2019
 Date de réception préfecture : 20/12/2019

PLAN DE DIVISION - 64 RUE DE PARIS À CLICHY



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06648-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 décembre 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSG19_06640-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Délibération n° 2019/S07/1.6.

Objet : Déclassement rétroactif du volume 2 000 du centre artisanal Léon Blum

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et notamment son article 12 ;

Considérant que le centre Léon Blum, sis 130 à 136 rue Martre, 12 à 14 rue Léon Blum et 13 rue Gabriel Péri à l'angle de ces trois voies, et cadastré E n° 57 (2 534 m²), E n° 61 (10 m²) et E n° 64 (1 247 m²), est divisé en six volumes, à savoir :

- volume 1 000 : tréfonds,
- volume 2 000 : centre commercial et parc de stationnement soumis au régime de la copropriété et divisé en 217 lots de copropriété,
- volume 3 000 : zone de circulation publique,
- volume 4 000 : zone de circulation publique,
- volume 5 000 : zone de circulation publique,
- volume 6 000 : colonne d'air ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire du volume 2 000 du centre Léon Blum ;

Considérant que le volume 2 000 du centre Léon Blum fait l'objet d'un bail à construction de la VILLE DE CLICHY au profit de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMERCIAL DE CLICHY, d'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété datés du 31 mars 1971 ;

Considérant qu'à la date du bail à construction, le volume 2 000 du centre Léon Blum n'était plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ayant reçu pour destination d'accueillir des commerces ;

Considérant qu'il n'apparaît pas que ce volume ait fait l'objet d'un déclassement avant d'être soumis au régime de la copropriété ;

Considérant que le site Léon Blum a été proposé et retenu dans le cadre de l'Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » initié par la Métropole du Grand Paris ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, le projet de la FINANCIÈRE PICHET a été désigné le 19 juin 2019 par le jury de l'Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » comme lauréat de cette consultation pour le site Léon Blum ;

Considérant le projet immobilier neuf envisagé par la FINANCIÈRE PICHET d'une surface de plancher totale estimée à environ 13 600 m² comprenant environ 6 900 m² de bureau, 2 100 m² de commerce et 4 600 m² de co-living, et devant accueillir notamment les activités suivantes : co-working, école de formation, néo cantine, jardinerie urbaine et restaurant ;

Considérant qu'en vue de la réalisation de ce projet, il convient de déclasser rétroactivement le volume 2000 du centre Léon Blum, pour permettre sa vente à la FINANCIERE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, et la réalisation de son projet immobilier ;

Vu la coupe et les plans ci-annexés faisant apparaître le volume à déclasser ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE le déclassement rétroactif du volume 2 000 (centre commercial et parc de stationnement soumis au régime de la copropriété) du centre Léon Blum, sis 130 à 136 rue Martre, 12 à 14 rue Léon Blum et 13, rue Gabriel Péri à l'angle de ces trois voies, et cadastré E n°57 (2 534 m²), E n°61 (10 m²) et E n°64 (1 247 m²).

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

4 contre : M. Noureddine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

ANNEXE : Coupe et plans du volume à déclasser

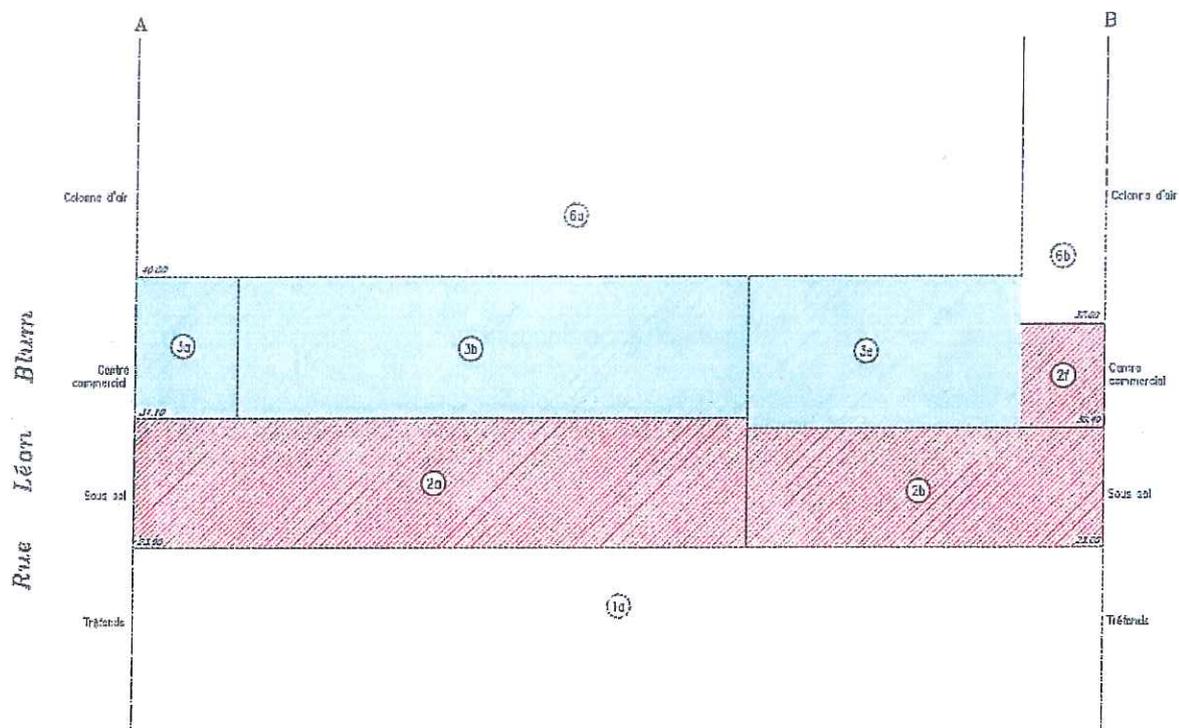


Figure 1 : Coupe sommaire de la volumétrie du centre Léon Blum (volume 2 000 en rouge)

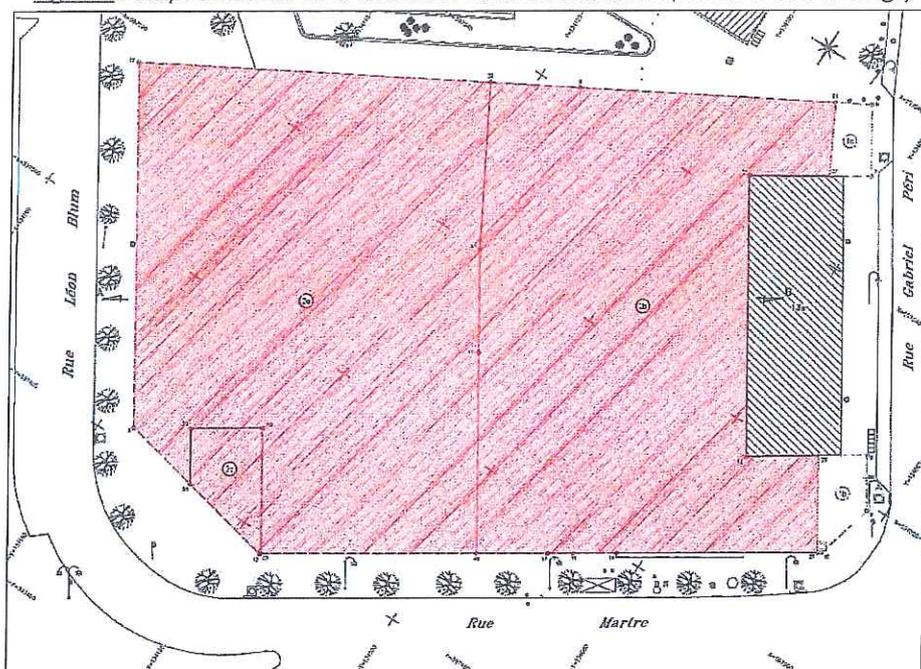


Figure 2 : Sous-sol du centre Léon Blum (volume 2 000 en rouge)

Accusé de réception en préfecture
 092-219200243-20191216-DSG19_06640-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2019
 Date de réception préfecture : 20/12/2019

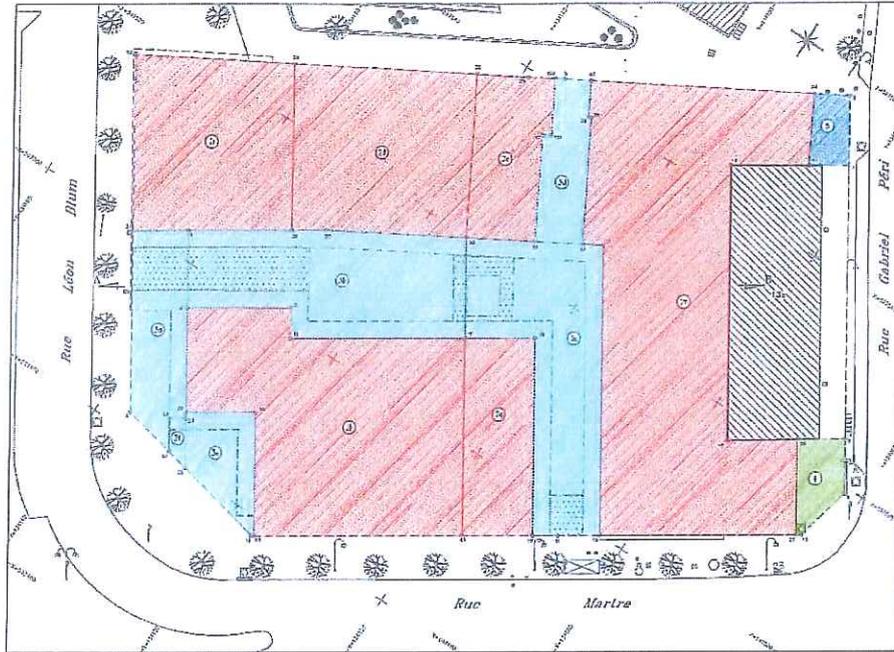


Figure 3 : Rez-de-chaussée du centre commercial (volume 2 000 en rouge)

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 décembre 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSG19_06641-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.7.

Objet : Désaffectation différée pour promesse de vente des volumes 1 000, 3 000 à 5 000 et 6 000 du centre artisanal Léon Blum

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.3112-4 créé par l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Considérant que le centre Léon Blum, sis 130 à 136 rue Martre, 12 à 14 rue Léon Blum et 13 rue Gabriel Péri à l'angle de ces trois voies, et cadastré E n° 57 (2 534 m²), E n° 61 (10 m²) et E n° 64 (1 247 m²), est divisé en six volumes, à savoir :

- volume 1 000 : tréfonds,
- volume 2 000 : centre commercial et parc de stationnement soumis au régime de la copropriété et divisé en 217 lots de copropriété,
- volume 3 000 : zone de circulation publique,
- volume 4 000 : zone de circulation publique,
- volume 5 000 : zone de circulation publique,
- volume 6 000 : colonne d'air.

Considérant que les zones de circulation publique des volumes 3 000 à 5 000 sont des voies piétonnières à l'intérieur du centre commercial qui ne sont pas ouvertes à la circulation générale ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire des volumes 1 000 à 6 000 du centre Léon Blum ;

Considérant que le site Léon Blum a été proposé et retenu dans le cadre de l'Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » initié par la Métropole du Grand Paris ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, le projet de la FINANCIÈRE PICHET a été désigné le 19 juin 2019 par le jury de l'Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » comme lauréat de cette consultation pour le site Léon Blum ;

Considérant le projet immobilier neuf envisagé par la FINANCIÈRE PICHET d'une surface de plancher totale estimée à environ 13 600 m² comprenant environ 6 900 m² de bureau, 2 100 m² de commerce et 4 600 m² de co-living, et devant accueillir notamment les activités suivantes : co-working, école de formation, néo cantine, jardinerie urbaine, restaurant ;

Considérant que le volume 2 000 (centre commercial et parking en sous-sol) a été déclassé rétroactivement par délibération en date du 16 décembre 2019 ;

Considérant qu'en vue de la réalisation de ce projet, il convient de décider la désaffectation des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones de circulation publique) et 6 000 (colonne d'air) du centre Léon Blum ;

Considérant la solidarité des volumes 1 000 (tréfonds) et 6 000 (colonne d'air) avec le volume 2 000 et avec les autres volumes, lesquels sont nécessaires à l'usage direct du public, la désaffectation des volumes 1 000 et 3 000 à 6 000 prendra effet dans un délai maximum de trois ans ;

Considérant que la désaffectation des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones de circulation publique) et 6 000 (colonne d'air) du centre Léon Blum devra être confirmée par une délibération ultérieure qui prononcera leur déclassement, pour permettre leur vente à la FINANCIERE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, et la réalisation de son projet immobilier ;

Considérant que l'article L. 3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que : « à peine de nullité, la promesse doit comporter des clauses précisant que l'engagement de la personne publique propriétaire reste subordonné à l'absence, postérieurement à la formation de la promesse, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

La réalisation de cette condition pour un tel motif ne donne lieu à indemnisation du bénéficiaire de la promesse que dans la limite des dépenses engagées par lui et profitant à la personne publique propriétaire ».

Vu la coupe et le plan ci-annexés faisant apparaître les volumes à déclasser ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE la désaffectation différée des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones de circulation publique) et 6 000 (colonne d'air) du centre Léon Blum, sis 130 à 136 rue Martre, 12 à 14 rue Léon Blum et 13 rue Gabriel Péri à l'angle de ces trois voies, et cadastré E n° 57 (2 534 m²), E n° 61 (10 m²) et E n° 64 (1 247 m²).

ARTICLE 2 - DÉCIDE que les nécessités de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones de circulation publique) et 6 000 (colonne d'air) du centre Léon Blum prendra effet dans un délai maximum de trois ans.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

35 pour,

4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

ANNEXE : Coupe et plans des volumes concernés

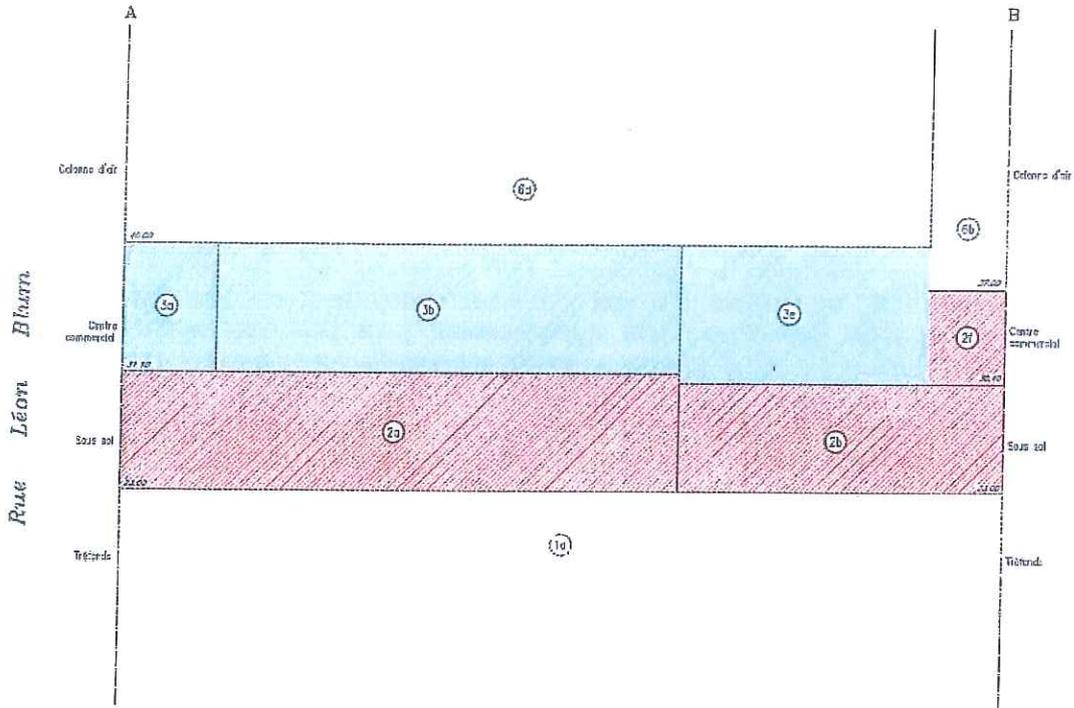


Figure 1 : Coupe sommaire de la volumétrie du centre Léon Blum

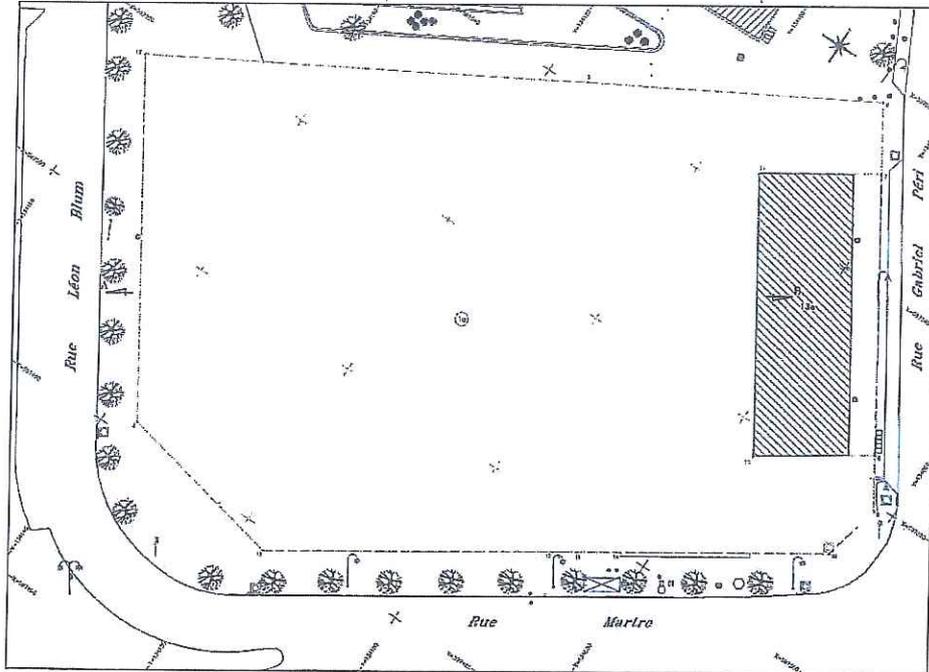


Figure 2: Tréfonds du centre Léon Blum (volume 1 000 en jaune)

Accusé de réception en préfecture
 092-219200243-20191216-DSG19_06641-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2019
 Date de réception préfecture : 20/12/2019

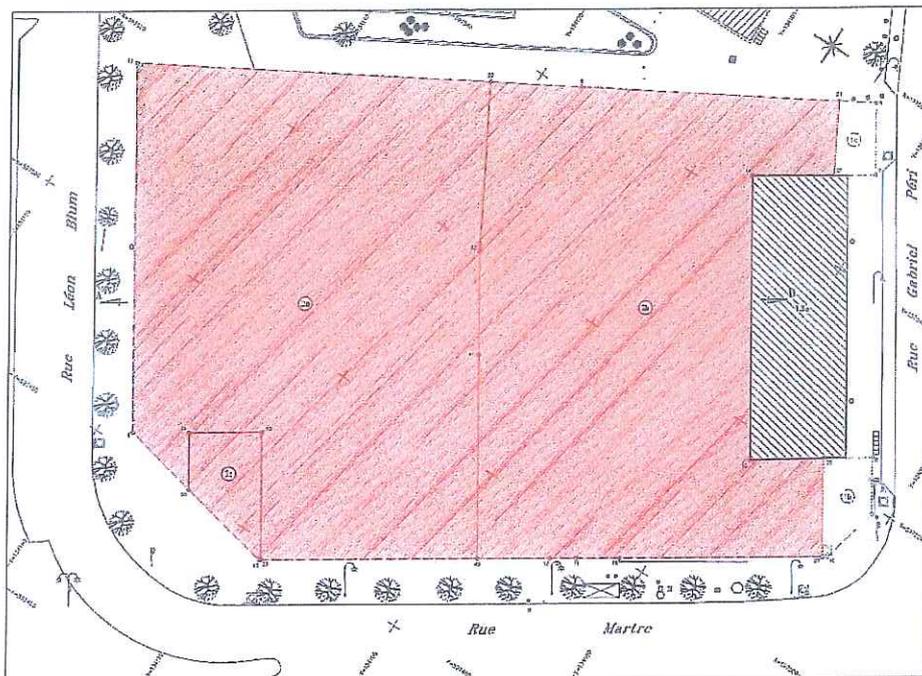


Figure 3 : Sous-sol du centre Léon Blum (volume 1 000 en jaune ; volume 2 000 en rouge)

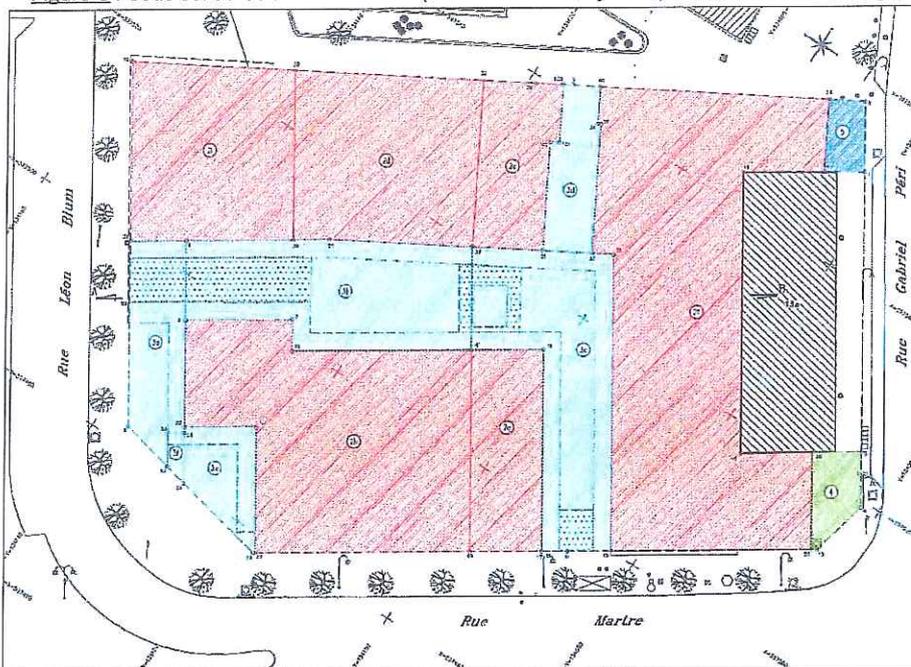


Figure 4 : Rez-de-chaussée du centre commercial (volume 2 000 en rouge ; volume 3 000 en bleu ciel ; volume 4 000 en vert ; volume 5 000 en bleu foncé)

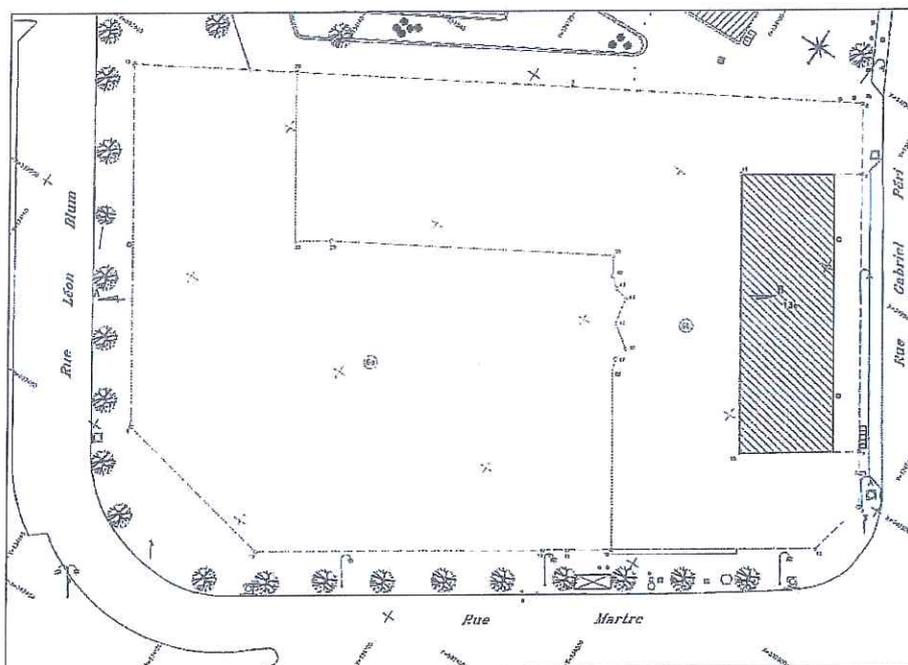


Figure 5: Colonne d'air (Volume 6 000 en jaune)

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 décembre 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSG19_06642-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/1.8.

Objet : Cession à la société dénommée FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, du centre artisanal Léon Blum

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.3112-4 créé par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 décidant le déclassement rétroactif du volume 2 000 (centre commercial et parc de stationnement soumis au régime de la copropriété) du centre Léon Blum ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 décidant la désaffectation différée des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones circulation publique) et 6 000 (colonne d'air) du centre Léon Blum ;

Vu le périmètre du terrain à céder qui comprend les parcelles cadastrées section E numéros 57 (2 534 m²), 61 (10 m²) et 64 (1 247 m²), sur lesquelles s'implante le centre Léon Blum ;

Vu l'avis de France Domaine estimant la valeur des volumes et lots de copropriété du centre Léon Blum appartenant à la ville de Clichy-la-Garenne et des droits à construire induits par le projet proposé à la somme de 21 380 000 € hors taxes ;

Considérant que le centre Léon Blum est divisé en six volumes, selon les plans et la coupe ci-annexés, à savoir :

- volume 1 000 : tréfonds,
- volume 2 000 : centre commercial et parc de stationnement soumis au régime de la copropriété et divisé en 217 lots de copropriété,
- volume 3 000 : zone de circulation publique,
- volume 4 000 : zone de circulation publique,
- volume 5 000 : zone de circulation publique,
- volume 6 000 : colonne d'air ;

Considérant que la Ville de Clichy est propriétaire des :

- volume 1 000 formant tréfonds de l'ensemble immobilier,
- volume 2 000 (centre commercial et parking) ainsi qu'une partie des lots de copropriété le composant : la Ville possède 39 des 46 lots de copropriété constituant les locaux du centre commercial ainsi que de 14 des 171 lots de copropriété à usage de parking et box répartis

en sous-sol, sous réserve de l'établissement de la propriété de la Ville sur certains d'entre eux.

- volumes 3 000, 4 000 et 5 000 à usage de zones de circulation publique,
- volume 6 000 (colonne d'air) ;

Considérant que les volumes 3 000 à 5 000 « zones de circulation publique » constituent des allées piétonnières à l'intérieur du centre commercial ;

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré pour décider la désaffectation différée des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones de circulation publique) et 6 000 (colonne d'air), les nécessités de l'usage direct du public justifiant que cette désaffectation permettant leur déclassement prenne effet dans un délai maximum de trois ans ;

Considérant que le volume 2 000 du centre Léon Blum fait l'objet d'un bail à construction par la VILLE DE CLICHY au profit de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMERCIAL DE CLICHY, d'un état descriptif de division et d'un règlement de copropriété datés du 31 mars 1971 ;

Considérant que le Conseil Municipal a délibéré pour décider le déclassement rétroactif du volume 2 000 (centre commercial et parc de stationnement soumis au régime de la copropriété), celui-ci, à la date du bail à construction, n'étant plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public et qu'il relève du domaine privé de la commune ;

Considérant que le site a été retenu le 23 mai 2018 dans le cadre de la deuxième édition de l'Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » organisée par la Métropole du Grand Paris ;

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, la société FINANCIÈRE PICHET a été désignée lauréate le 19 juin 2019 ;

Considérant le projet immobilier neuf envisagé par la société FINANCIÈRE PICHET d'une surface de plancher totale estimée à environ 13 600 m² comprenant environ 6 900 m² de bureau, 2 100 m² de commerce et 4 600 m² de co-living, et devant accueillir notamment les activités suivantes : co-working, école de formation, néo cantine, jardinerie urbaine et restaurant ;

Considérant que le projet épousera l'angle de la rue Martre et de la rue Léon Blum et sera scindé en deux bâtiments avec un parking sur deux niveaux de sous-sols comprenant environ 100 places de stationnement et des espaces de réserves pour les commerces ;

Considérant que le projet a été conçu selon le principe de l'îlot ouvert accueillant un projet paysager et artistique au centre et intégrant les bâtiments existants et la future médiathèque-cinéma, et que le projet lauréat a été retenu pour ses innovations constructives, sa qualité architecturale et ses choix de certifications et labellisations environnementales ;

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville le projet sur le site Léon Blum, en entrée de ville nord de la commune, grâce à sa mixité programmatique qui dynamisera le secteur, grâce aux activités économiques et commerciales présentées et à sa complémentarité avec la future médiathèque-cinéma ;

Considérant que la cession du centre Léon Blum est proposée, en l'état, au prix de 21 380 000 euros hors taxes, conformément à l'avis de France Domaine ;

Considérant que la FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, prendra à sa charge les indemnités et les frais d'éviction des locaux commerciaux restant à libérer ;

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSG19_06642-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Considérant que le déclassement des volumes 1 000 (tréfonds), 3 000 à 5 000 (zones de circulation publique) et 6 000 (colonne d'air) ne pourra être prononcé que par une délibération ultérieure, qui constatera que la désaffectation de ces volumes a pris effet conformément aux dispositions de l'article L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que l'article L.3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques dispose que : « à peine de nullité, la promesse doit comporter des clauses précisant que l'engagement de la personne publique propriétaire reste subordonné à l'absence, postérieurement à la formation de la promesse, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.

La réalisation de cette condition pour un tel motif ne donne lieu à indemnisation du bénéficiaire de la promesse que dans la limite des dépenses engagées par lui et profitant à la personne publique propriétaire ».

Vu la coupe et les plans ci-annexés faisant apparaître l'emprise du terrain composé de six volumes à céder ;

Vu le tableau ci-annexé listant les lots de copropriété du volume 2 000 appartenant à la Ville de Clichy ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la cession à la société dénommée FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, dont le siège social est situé 3 rue des Saussaies à Paris (75008), du volume 2 000 et des lots de copropriété le composant appartenant à la Ville, du centre Léon Blum cadastré section E numéro 57, 61 et 64, selon la coupe et les plans ci-annexés et le projet immobilier décrit sommairement ci-dessus.

ARTICLE 2 - DÉCIDE du principe de cession à ladite société dénommée FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, des volumes 1 000, 3 000 à 5 000 et 6 000, lorsque leur déclassement aura été prononcé, selon la coupe et les plans ci-annexés et le projet immobilier décrit sommairement ci-dessus.

ARTICLE 3 - DIT que le prix de vente des volumes 1 000 à 6 000 et des lots de copropriété du volume 2 000 appartenant à la ville de Clichy est d'un montant global de 21 380 000 euros hors taxes.

ARTICLE 4 - PRÉCISE que la promesse de vente à régulariser sera assortie, outre des conditions suspensives d'usage, des conditions suspensives suivantes :

- justification du caractère définitif de la modification du PLU permettant la réalisation du projet ;
- obtention à titre définitif par la société dénommée FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, de l'ensemble des autorisations administratives expresses nécessaires à la réalisation du projet ;
- obtention de l'agrément de construction de bureaux ou de locaux d'activité en Île-de-France par la société dénommée FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET ;
- absence de prescription découlant de l'application de la Loi sur l'eau ;
- absence de prescription archéologique préventive formulée dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- obtention d'études ne révélant pas un surcoût lié aux travaux de désamiantage du site supérieur à la somme de 300.000 euros hors taxes pour la réalisation du projet ;

- obtention d'études de sol ne révélant pas de coûts de fondations spéciales pour un montant supérieur à la somme de 560.000 euros hors taxes.
- obtention du caractère définitif de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal relatives au projet.

La réalisation de la vente étant par ailleurs soumise à la réalisation des conditions préalables suivantes :

- maîtrise foncière par la société FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, des lots de copropriété dont la Ville de Clichy n'est pas propriétaire ;
- réduction de la servitude non altius tolendi permettant la réalisation du Programme de Construction ;
- désaffectation des volumes 1.000, 3.000 à 6.000, de manière effective, et leur déclassement prononcé suivant délibérations du Conseil Municipal de la Commune de CLICHY, devenues exécutoires et définitives.

ARTICLE 5 - PRÉCISE que le montant de l'indemnité-dépôt de garantie à la charge de la société dénommée Financière PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, en cas de défaillance de sa part est fixé à 1 069 000 €.

ARTICLE 6 - PRÉCISE que la promesse de vente intégrera une clause de complément de prix lié au dépassement des surfaces de plancher construites par l'acquéreur. Au-delà d'une tolérance de dépassement de 3% par rapport à la Surface de Plancher prévisionnelle de 13.600 m², la FINANCIERE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, versera une indemnité de 1 572 euros par mètre carré de surface de plancher supplémentaire à la Ville de Clichy-la-Garenne.

ARTICLE 7 - DIT que la réalisation du projet nécessite le respect du programme et des spécificités du projet innovant, du calendrier prévisionnel et des exigences de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » 2.

ARTICLE 8 - PRÉCISE que la vente est assortie d'une obligation d'exécuter et d'achever les travaux. En cas de non-respect, la Financière PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, sera redevable d'une pénalité par jour calendaire de retard, et ce, dans la limite d'un montant de 872 304 euros.

ARTICLE 9 - DIT que le défaut de désaffectation effective et/ou de déclassement de l'immeuble pour un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels l'immeuble serait affecté et imposant le maintien de celui-ci dans le domaine public communal donnera lieu à indemnisation de la Financière PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, dans la limite des dépenses engagées par celle-ci et profitant à la Ville de Clichy-la-Garenne, lesquelles dépenses ne sauraient excéder 650 000 euros.

ARTICLE 10 - AUTORISE la société dénommée FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET, à déposer toute autorisation administrative nécessaire à la réalisation de son projet immobilier et plus généralement à accomplir toutes les démarches nécessaires à cet effet.

ARTICLE 11 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tout document y afférent.

ARTICLE 12 - DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice en cours à la date de régularisation de ladite vente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

35 pour,

4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

ANNEXE 1 : Coupe et plans du centre Léon Blum

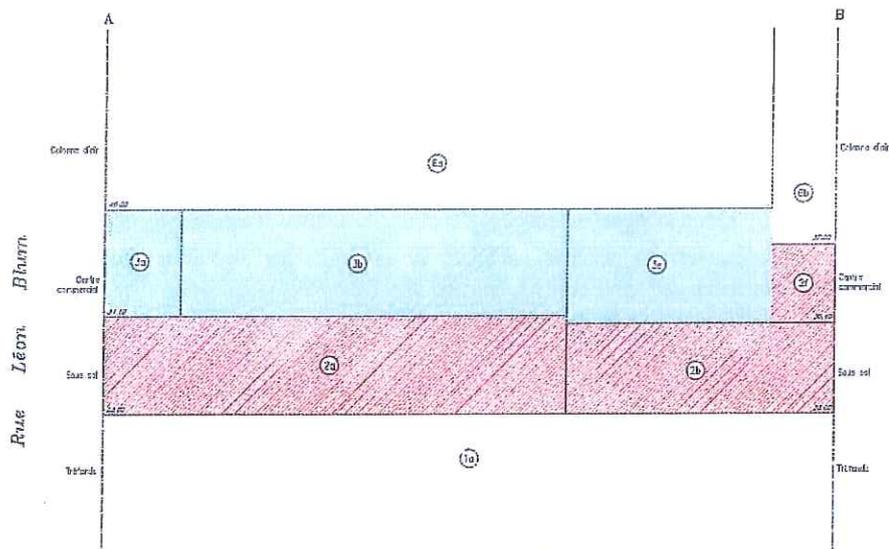


Figure 1 : Coupe sommaire de la volumétrie du centre Léon Blum

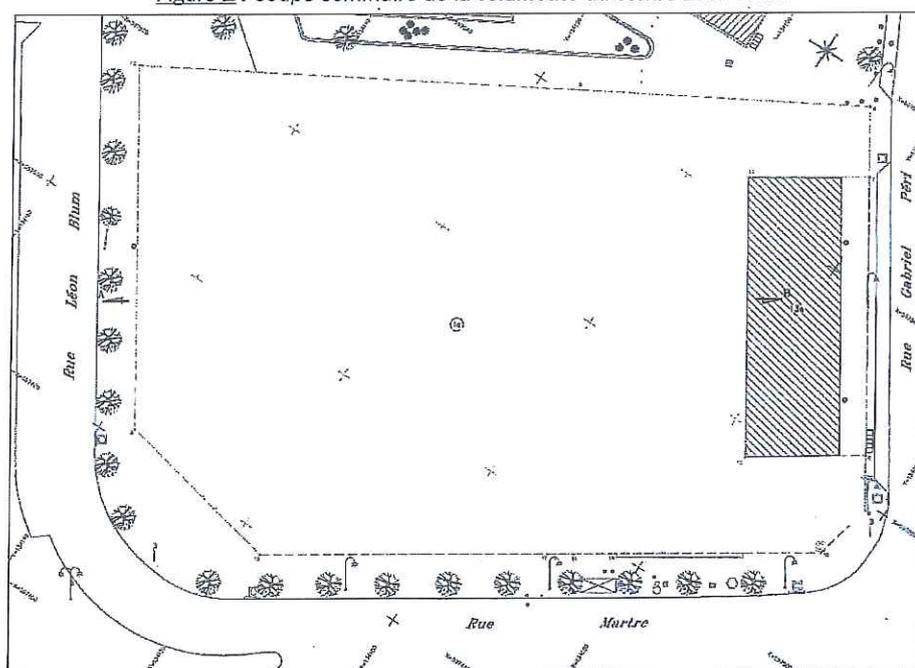


Figure 2: Tréfonds du centre Léon Blum (volume 1 000 en jaune)

Accusé de réception en préfecture
 092-219200243-20191216-DSG19_06642-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2019
 Date de réception préfecture : 20/12/2019

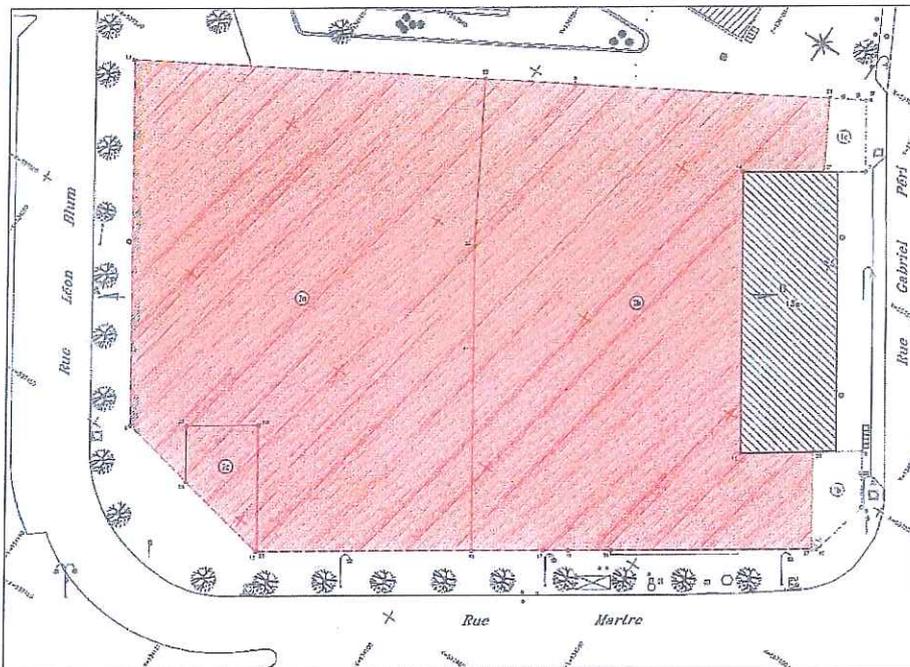


Figure 3 : Sous-sol du centre Léon Blum (volume 2 000 en rouge ; volume 1 000 en jaune)

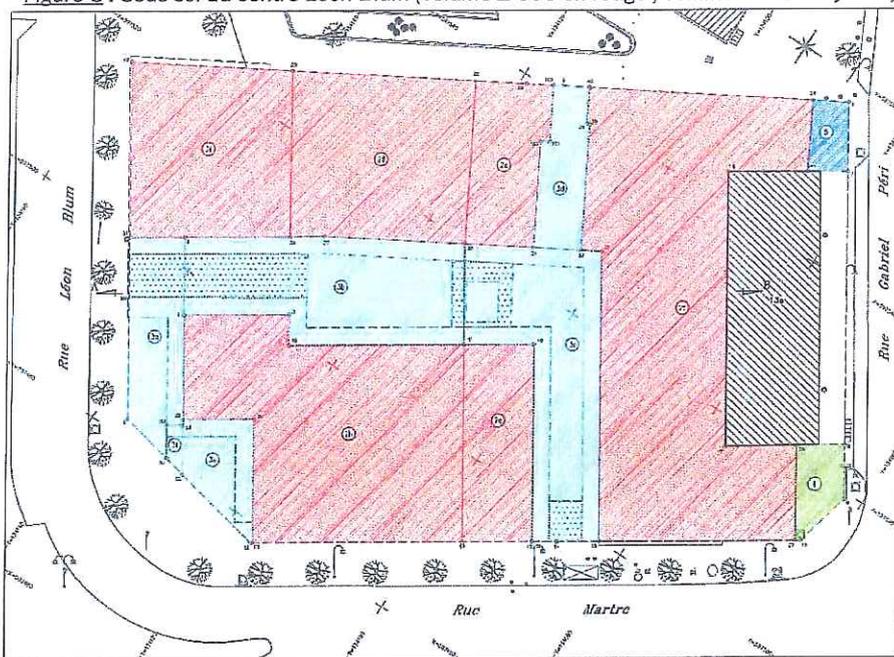


Figure 4 : Rez-de-chaussée du centre commercial (volume 2 000 en rouge ; volume 3 000 en bleu ciel ; volume 4 000 en vert ; volume 5 000 en bleu foncé)

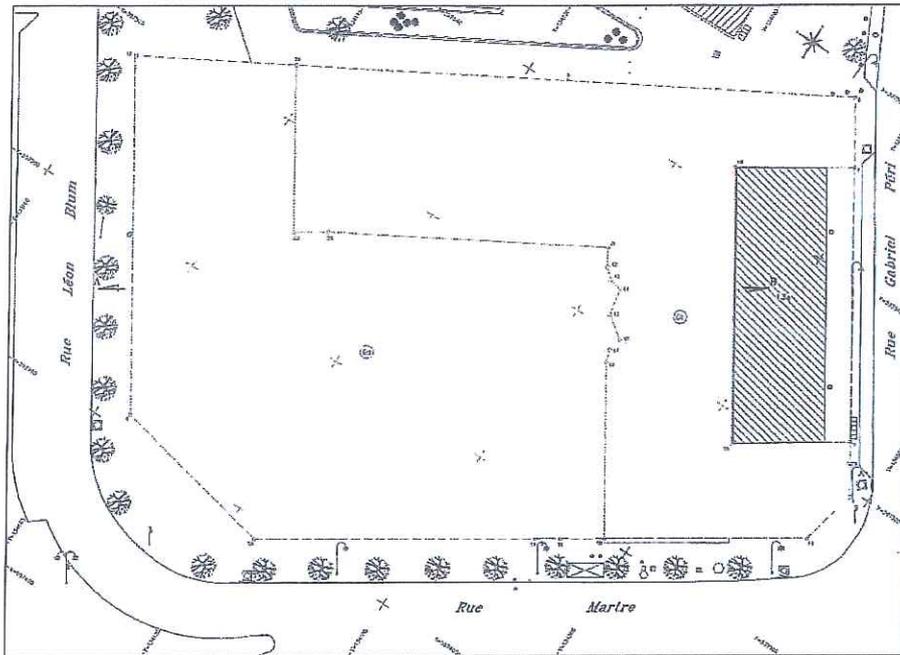


Figure 5: Colonne d'air (Volume 6 000 en jaune)

ANNEXE 2 : Lots de copropriété du volume 2 000 appartenant à la Ville de Clichy-la-Garenne et cédés à la société FINANCIÈRE PICHET, ou tout substitué du groupe PICHET :

N° lots	Escalier	Étage	Nature du lot	Tantièmes /10.000ème	Remarques
1	Unique	1 ^{er} étage	bureau	66	-
2	Unique	1 ^{er} étage	bureau	66	-
3	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
4	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
5	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
6	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
7	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
8	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
9	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
10	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
11	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
12	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
13	Unique	1 ^{er} étage	bureau	65	-
14	Unique	1 ^{er} étage	bureau	48	-
15	Unique	1 ^{er} étage	bureau	48	-
16	Unique	1 ^{er} étage	salle	558	-
17	Unique	1 ^{er} étage	Local	827	-
18	RDC	RDC	Local	1434	-
19	RDC	RDC	Local	234	-
20	RDC	RDC	Local	174	-
22	RDC	RDC	Local	166	-
23	RDC	RDC	Local	122	-
24	RDC	RDC	Local	218	-
25	RDC	RDC	Local	233	-
26	RDC	RDC	Local	143	-
27	RDC	RDC	Local	138	-
28	RDC	RDC	Local	213	-
29	RDC	RDC	Local	286	-
32	RDC	RDC	Local	99	-
34	RDC	RDC	Local	133	-
35	RDC	RDC	Local	107	<i>En cours d'acquisition</i>
36	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	285	-
37	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	59	-
38	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	24	-
39	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	82	-
40	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	82	-
41	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	230	-
42	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	177	-
44	-	1 ^{er} s/sol	Réserve	102	-
81	-	1 ^{er} s/sol	Parking	7	<i>Propriété à confirmer</i>
85	-	1 ^{er} s/sol	Parking	7	-
N° lots	Escalier	Étage	Nature du lot	Tantièmes /10.000ème	Remarques
86	-	1 ^{er} s/sol	Parking	7	-
87	-	1 ^{er} s/sol	Parking	7	-
88	-	1 ^{er} s/sol	Parking	7	-
89	-	1 ^{er} s/sol	Parking	7	-
200	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>
206	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>
208	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>
209	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>
211	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSG19_06642-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

212	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>
213	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>
214	-	2 ^{ème} s/sol	Parking	6	<i>Propriété à confirmer</i>

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSG19_06642-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06649-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/2.1.

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales 2019

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-5,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ) ;

Vu la nomenclature M14 ;

Vu la délibération n° 2019/S08-011 du conseil du territoire du décembre 2019 fixant le montant des fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) des communes membres pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération n° 2019/S08-012 du conseil du territoire du décembre 2019 relative à la prise en compte de frais de structure dans le calcul du coût du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le rapport et l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) du 12 novembre 2019 arrêtant les montants de FCCT à verser pour chacune des communes de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ;

Considérant que la CLECT comprenant deux représentants de chaque commune s'est réunie le 12 novembre 2019 pour approuver à l'unanimité un rapport définitif proposant de fixer les montants des FCCT permettant d'assurer l'équilibre du budget 2019 de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine comme suit :

Communes membres	Montant du FCCT 2019
Argenteuil	- 3 429 289 €
Asnières	- 1 092 521 €
Bois-Colombes	+ 52 127 €
Clichy-la-Garenne	+ 449 020 €
Colombes	- 549 875 €
Gennevilliers	+ 213 229 €
Villeneuve-la-Garenne	- 210 352 €

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE le rapport 2019 de la CLECT instituée entre l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine et ses communes membres ci-annexé.

ARTICLE 2 – AUTORISE au titre de l'année 2019, le versement à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) d'un montant de 449 020 euros.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06649-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

ARRIVÉ LE

20 DEC. 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/2.2.

Objet : Budget principal 2019 – Adoption de la décision Modificative n°2 du Budget Primitif et actualisation des tableaux des provisions et des amortissements

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M 14 ;

Vu les avis du Comité de fiabilité des comptes locaux ;

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2019 voté le 20 décembre 2018 ;

Vu le Budget Supplémentaire 2019 voté le 24 juin 2019 ;

Vu la Décision modificative N°1 votée le 23 septembre 2019 ;

Vu les délibérations n° 12.4 du 15 décembre 2016, n° 1.3 du 21 décembre 2017 et n° 2.7 du 19 novembre 2019 portant affectation des dotations aux provisions ;

Vu le tableau des contentieux suivis par la Direction des affaires juridiques et du secrétariat général et annexé au document budgétaire ;

Considérant que l'apurement des rattachements et la constitution des provisions concourent à la sincérité du budget et à la fiabilité du résultat de fonctionnement ;

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent pour les communes de plus 3500 habitants une dépense obligatoire ;

Considérant que, à l'exception des frais de réalisation des documents d'urbanisme, des frais d'études non suivies de travaux, des frais de recherche et développement et des subventions d'équipement versées dont les durées d'amortissement sont obligatoires, l'assemblée délibérante est libre de fixer les durées d'amortissement pour chaque catégorie de biens ;

Considérant que les durées présentées dans la M14 sont indicatives ;

Considérant que le Budget Principal 2019 nécessite des ajustements ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 - ADOPTE la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2019 telle que présentée en annexe et s'équilibrant ainsi :

- Majorée de 2 213 131,88 euros en section de fonctionnement ;
- Inchangée en section de d'investissement.

ARTICLE 2 - ADOPTE les méthodes et durées d'amortissement par catégorie de biens conformément à l'annexe A3 de la DM2 du budget principal.

ARTICLE 3 - AUTORISE l'amortissement sur une année des biens de faible valeur et fixe le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur un an à 1 525 euros.

ARTICLE 4 - APPROUVE le calcul des amortissements en mode linéaire, sans prorata-temporis, à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

ARTICLE 5 - ACCEPTE d'affecter le montant de 1 204 500 euros imputé au compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » du budget principal 2019 à la couverture des risques contentieux et des créances irrécouvrables susceptibles d'être pris en charge par la Ville conformément à l'annexe A4 de la DM2 du budget principal.

ARTICLE 6 - ACCEPTE d'affecter le montant de 754 500 euros imputé au compte 7875 « Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels » du budget principal 2019 à la reprise des provisions constituées de 2016 à 2018 pour les contentieux énumérés à l'annexe A4 de la DM2 du budget principal.

ARTICLE 7 - DIT que les dépenses et recettes en résultant seront imputées au compte 15111 « Provisions pour litiges » par la Trésorerie municipale.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

4 ne prennent pas part au vote : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

19 DEC. 2019

Publié le 19 DEC. 2019



Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
20 DEC. 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du Conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/2.3.

Objet : Exercice 2020 – Adoption du Budget Primitif du budget principal

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le contrat signé entre la Ville de Clichy-la-Garenne et l'Etat en date du 27 juin 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2020 est adopté sans la reprise des résultats de l'exercice 2019 ;

Considérant les demandes des services ;

Considérant les arbitrages retenus à l'occasion de la conférence de clôture budgétaire tenue le 29 novembre 2019 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2019 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de fonctionnement :

▪ Recettes :	123 968 906 euros
▪ Dépenses :	123 968 906 euros

Section d'investissement :

▪ Recettes :	71 416 189 euros
▪ Dépenses :	71 416 189 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE

20 DEC. 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

19 DEC. 2019

Publié le : 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/2.4.

Objet : Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation de l'Office du Tourisme

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne 2020 voté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 10.1 du 20 juin 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme de Clichy-la-Garenne sous la forme d'un Service Public Administratif (SPA) à autonomie financière ;

Considérant les demandes des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme, tel que présenté en annexe, par nature, équilibré à hauteur de 662 500 euros en section de fonctionnement et ne prévoyant pas de dépenses d'investissement.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

35 pour,

4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE

Publié le : 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019



Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06666-
BF
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Délibération n° 2019/S07/2.5.

Objet: Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation du Stationnement Payant

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1412-1 et les articles L. 2221-1 à L. 2221-20 et les articles R. 2221-1 à R. 2221-99 relatifs aux régies municipales, et notamment les articles L. 2221-11 à L. 2221-14 et R. 2221-63 à R. 2221-9 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie,

Vu le Budget Primitif du Budget Principal 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 16 décembre 2020 ;

Vu la délibération n° 1.2 du 21 décembre 2017 portant création du service public industriel et commercial (SPIC) chargé de l'exploitation du stationnement payant à autonomie financière ;

Vu la délibération n° 9.2 du 19 octobre 2017 fixant les tarifs de stationnement sur voirie à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le principe de libre administration permet aux collectivités locales de choisir le mode de gestion de leurs services publics ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE- ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de l'Exploitation du Stationnement Payant, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 2 870 000 euros
- Dépenses : 2 870 000 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 430 000 euros
- Dépenses : 430 000 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

35 pour,

4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Publié le : 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
20 DEC. 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/2.6.

Objet : Exercice 2020 – Adoption du budget primitif du budget annexe de l'exploitation des Halles et Marchés

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4 ;

Vu le Budget Primitif 2020 de la Ville de Clichy-la-Garenne voté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°5.1 du 29 novembre 2015 portant création du Budget Annexe pour l'Exploitation des Halles et Marchés ;

Considérant les demandes des services ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - ADOPTE le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe de l'Exploitation des Halles et Marchés, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section d'Exploitation :

- Recettes : 388 900 euros
- Dépenses : 388 900 euros

Section d'Investissement :

- Recettes : 16 000 euros
- Dépenses : 16 000 euros

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

35 pour,

4 contre : M. Nouredine BENYAHIA, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, M. Ludovic PLANTÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06650-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/2.7.

Objet : Exercice 2020 – Attribution d'une subvention au CCAS

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2020 de la Ville de Clichy 2020 approuvé par délibération en date du 16 décembre 2019 ;

Vu la convention précisant les relations entre la Ville et le CCAS approuvée par délibération n° 8.2 du 16 mars 2017;

Vu le rapport produit par le CCAS conformément à l'article 9 de ladite convention ;

Considérant le besoin de financement du CCAS résultant des missions qui lui sont déléguées par la Ville ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'attribuer au CCAS de Clichy d'une subvention de 1 565 000 euros au titre de l'exercice 2020.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera inscrite au budget communal de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06650- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06651-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/3.1.

Objet : Modification n° 1 portant sur la délégation de service public de la fourrière automobile

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.3135-1 ;

Vu la délibération du 17 décembre 2013, acceptant la convention avec la Société Nouvelle Central Dépannage Remorquage (S.N.C.D.R.) portant sur la délégation de service public de la fourrière automobile ;

Vu le rapport de l'exécutif annexé à la présente délibération exposant au Conseil municipal les caractéristiques des prestations supplémentaires que devra assurer le concessionnaire aux termes de l'avenant, transmis aux membres de l'assemblée ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la délégation de service public de la fourrière automobile suite à l'intégration de prestations supplémentaires devenues nécessaires ;

Considérant que ces prestations nécessitent de prolonger la durée du contrat de neuf mois ;

Considérant que ces décisions unilatérales prises par la Ville ne font pas évoluer de façon substantielle l'équilibre du contrat ;

Entendu l'exposé de Monsieur Patrice PINARD, adjoint au maire

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes de la modification n°1 de la délégation de service public de la fourrière automobile du 15 janvier 2014 conclue entre la Ville et la Société Nouvelle Central Dépannage Remorquage (S.N.C.D.R.).

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

3 abstentions : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06651- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06652-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/4.1.

Objet : Approbation du renouvellement de la convention de partenariat à conclure entre la ville de Clichy, Hauts-de-Seine Habitat et l'Etat relative au déport des images de vidéosurveillance

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2212-2;

Vu l'article L.126-1-1 du Code de la construction et de l'habitation relatif au transfert des images d'un dispositif de vidéosurveillance vers les forces de sécurité ;

Vu l'avis de la commission départementale de vidéoprotection mentionné à l'article 10 de la loi 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la délibération n°3.1 du 24 septembre 2018 approuvant la convention de partenariat entre la ville de Clichy, Hauts-de-Seine Habitat et l'Etat relative au déport des images de vidéosurveillance ;

Vu le courrier en date du 5 novembre 2019, du Directeur Général de Hauts-de-Seine Habitat sollicitant une reconduction de la convention de partenariat entre la ville de Clichy, Hauts-de-Seine Habitat et l'Etat relative au déport des images de vidéosurveillance ;

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexée ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la ville de Clichy, Hauts-de-Seine Habitat et l'État relative au déport des images de vidéosurveillance vers les forces de sécurité ci-annexée.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants ainsi que tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

35 pour,

3 contre : Monsieur Noureddine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06653-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

—
VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

—
Délibération n° 2019/S07/4.2.
—

Objet : Vente des parapluies bleus à l'Office du Tourisme et reversement des bénéfices au comité UNICEF Ile-de-France OUEST

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention « ville amie des enfants » approuvée par délibération n°5.2 du 26 novembre 2018 ;

Vu l'installation d'environ 300 parapluies bleus suspendus rue de Neuilly à l'occasion des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant et dont le but est de sensibiliser les clichois aux droits de l'enfant;

Considérant le souhait de la Ville de Clichy de vendre lesdits parapluies au prix de 9 euros l'unité au pavillon Vendôme-Office de Tourisme et de verser l'intégralité des recettes au comité UNICEF Ile-de-France OUEST;

Entendu l'exposé de Madame Nadoi HADRI, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1.- APPROUVE le principe de vente des parapluies bleus suspendus rue de Neuilly à l'occasion des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant à l'Office du Tourisme.

ARTICLE 2.- AUTORISE le reversement des bénéfices de la vente desdits parapluies au comité UNICEF Ile-de-France OUEST.

ARTICLE 3.- DIT QUE la dépense en résultant sera imputée au budget principal des exercices en cours et suivants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06653- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06654-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/5.1.

Objet : Dérogations exceptionnelles au repos dominical dans les commerces de détail accordées au titre de l'année 2020

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-990 en date du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron ;

Vu les dispositions de l'article L313276 du code du travail ;

Vu l'avis favorable de la Métropole du Grand Paris en date du 4 décembre 2019 ;

Considérant l'intérêt des clicheois pour l'ouverture des magasins certains dimanches ;

Considérant que ce nombre de dérogations n'excède pas douze dimanches pour l'année 2020 ;

Entendu l'exposé de madame Colette MICHEL, conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – ADOPTE le principe de fixation de 12 dimanches dans l'année 2020 pendant lesquelles les commerces de détail ont une autorisation d'ouverture.

ARTICLE 2- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté fixant les dates des 12 dimanches, après concertation avec des organisations syndicales d'employeurs et d'employés ainsi que les acteurs économiques concernés.

Le dimanche 12 janvier : soldes d'hiver

Le dimanche 9 février : Saint Valentin

Le dimanche 1^{er} mars : fête de grands-mères

Le dimanche 12 avril : dimanche de Pâques

Le dimanche 7 juin : fête des mères

Le dimanche 28 juin : soldes d'été

Le dimanche 30 août : rentrée scolaire

Le dimanche 29 novembre : période des fêtes de fin d'année

Le dimanche 6 décembre : période des fêtes de fin d'année

Le dimanche 13 décembre : période des fêtes de fin d'année

Le dimanche 20 décembre : période des fêtes de fin d'année

Le dimanche 27 décembre : période de fêtes de fin d'année

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191220-DSGLC19_06654- DE Date de télétransmission : 20/12/2019 Date de réception préfecture : 20/12/2019
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06655-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/6.1.

Objet : Adhésion à l'association CAREL

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le bulletin d'adhésion annuelle envoyé par l'association CAREL d'un montant de 50€ au titre de l'année 2020 ;

Considérant que l'Association CAREL fondée le 20 mars 2012 est un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique pour les bibliothèques publiques ;

Considérant que depuis février 2019, la médiathèque de Clichy-la-Garenne propose au public l'offre numérique d'autoformation « Skilleos » et que l'adhésion à cette association permettrait de négocier des tarifs préférentiels pour ce type de ressource ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'adhérer à l'association CAREL au titre de l'année 2020 pour un montant de 50€.

ARTICLE 2 - DIT QUE la dépense en résultant sera imputée au budget communal de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06655-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06679-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/6.2.

Objet : Demande de subventions auprès de la SACEM

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu les appels à projets organisés par la SACEM ;

Considérant que la Ville de Clichy mène des projets culturels pour l'année 2020 tel que le Festival de Musique de la Guitare, le Festival de court-métrage et la mise en place de ciné-concerts ;

Considérant que ces projets peuvent répondre aux critères des appels à projets organisés par la SACEM ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Clichy de s'inscrire dans les réseaux professionnels culturels et faire reconnaître la qualité de ses projets culturels ;

Entendu l'exposé de Monsieur Luc MERCIER, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1.- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la SACEM dans le cadre des projets artistiques suivants :

- Le festival de la Guitare ;
- La fête de la musique ;
- La mise en place de ciné-concerts.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 3 - DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget des exercices correspondants.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191216-DSGLC19_06679- DE Date de télétransmission : 24/12/2019 Date de réception préfecture : 24/12/2019
--

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06656-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/7.1.

Objet : Attribution de subventions aux écoles maternelles, élémentaires et primaires pour la réalisation d'actions au titre des projets d'école

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des projets d'écoles des écoles maternelles, élémentaires et primaires et les subventions correspondantes ci-annexé;

Vu l'avis des directeurs des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu l'avis de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale ;

Considérant les demandes de subventions émanant des écoles Clichaises ;

Entendu l'exposé de Madame Véronique CABASSET, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE d'attribuer des subventions pour le financement des actions menées par les écoles maternelles, élémentaires et primaires figurant au tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 25 870€.

ARTICLE 2 - DIT que les dépenses en résultant soient payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06656-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06657-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/ 8.1.

Objet : Communication du compte rendu de la commission handicap et espaces publics 2019

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui prévoit en son article 46, que des commissions communales pour l'accessibilité soient créées dans les communes de plus de 5000 habitants ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la délibération n° 4.1 du conseil municipal du 27 janvier 2016 relative à la création de la Commission Communale Handicap et Espace public et désignant les membres du collège des élus ;

Vu l'arrêté du maire du 20 septembre 2016 désignant les membres des différents collèges de l'administration et des représentants de la société civile de la CCHEP ;

Vu le compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public du 3 décembre 2019 ci-annexé ;

Entendu l'exposé de Monsieur François MORVAN, conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE du compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public du 3 décembre 2019 ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191220-DSGLC19_06657-
DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMpte RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019



Le Maire,

Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06680-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/9.1.

Objet : Autorisation donnée au Maire de conclure des conventions d'objectifs pour les associations percevant une subvention annuelle égale ou supérieure à 8000€ au titre de l'année 2020

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 modifiée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, faisant obligation de conclure une convention avec toute association percevant une subvention supérieure à 23 000€ ;

Vu la délibération n°7.1 du conseil municipal du 8 janvier 2018 approuvant les termes de la convention d'objectifs cadre qui s'applique aux associations percevant une subvention municipale au moins égale à 8 000 € ;

Vu la liste ci-annexée des associations qui percevront une subvention supérieure ou égale à 8000€ au titre de l'année 2020 ;

Considérant la décision de la ville de Clichy de signer une convention d'objectifs avec toute association percevant une subvention annuelle au moins égale à 8 000 euros ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler les 32 conventions d'objectifs liant la ville de Clichy aux associations percevant une subvention municipale annuelle d'un montant égal ou supérieur à 8 000 € au titre de l'année 2020.

ARTICLE 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs liant pour l'année 2020, la ville de Clichy à une association percevant une subvention municipale annuelle d'un montant égal ou supérieur à 8 000 €.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire à cet effet au budget de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06680-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 décembre 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-SG20_06694-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/10.1

Objet : Protocole transactionnel – Prestation de services et exploitation en génie climatique des bâtiments communaux

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article L. 423-1 du code des relations entre le public et l'administration, ainsi que les principes dont s'inspirent les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique ;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu la demande indemnitaire résultant des courriers en date des 17 mai, 9 août et 4 septembre 2019 transmis par IDEX pour un montant de 1 282 296,50 € HT €,

Vu le projet de protocole transactionnel ci-annexé ;

Considérant que le marché n° 10-020, portant sur l'exploitation de chauffage (MTI) avec fourniture d'énergie, la conduite de l'entretien courant, du gros entretien et renouvellement et la modernisation des bâtiments communaux de la Ville de Clichy-la-Garenne notifié à la société IDEX le 1^{er} novembre 2010 pour une durée de huit (8) ans fermes a pris fin le 31 octobre 2018 ;

Considérant qu'une réflexion menée afin de réévaluer ses besoins techniques sur tous les sites de la Ville n'a pas permis de notifier un nouveau marché au lendemain du terme du marché liant « IDEX » à la Commune ;

Considérant que la procédure de passation du nouvel accord-cadre à bons de commande de fournitures courantes et services pour l'exploitation et la maintenance CPI-PF avec garantie totale et intéressement des équipements de génie climatique a pu être lancée le 29 mai 2019 et notifiée le 07 août 2019 ;

Considérant que la poursuite des prestations par « IDEX » pendant la phase d'expertise des besoins de la Commune, en période hivernale, notamment et dans l'attente de la notification du futur marché, était nécessaire afin d'assurer la continuité du service public ;

Considérant que ces prestations réalisées au profit de la Commune pendant la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 juillet 2019 par IDEX ont le droit au paiement des seules dépenses engagées et contrôlées qui ont été utiles à la Collectivité;

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191216-SG20_06694-DE Date de télétransmission : 07/01/2020 Date de réception préfecture : 07/01/2020

Considérant qu'à ce titre, « IDEX » a demandé le versement de la somme de 1 282296,50 € HT €, que toutefois, après analyse juridico-technique réalisée au préalable par la Commune portant sur le montant de la réclamation, il y'a lieu d'évaluer ce montant à la somme de 1 269 836,42 € HT ;

Considérant qu'il convient de formaliser un accord amiable, dans le respect des intérêts communs, sous la forme d'un protocole transactionnel tel que prévu à l'article L. 423-1 du code des relations entre le public et l'administration afin de prévenir un différend susceptible de naître entre la Ville et la société IDEX.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - **APPROUVE** le protocole transactionnel, annexé à la présente délibération, mettant fin aux différends susceptibles de naître entre la Commune et la société IDEX concernant les prestations portant sur l'exploitation de chauffage avec fourniture d'énergie, la conduite de l'entretien courant, du gros entretien et renouvellement et la modernisation des bâtiments communaux de la Ville de Clichy-la-Garenne, moyennant le versement d'une somme globale, forfaitaire et définitive de 1 269 836,42 € HT, soit 1 346 411,32€ TTC par la Commune au profit de IDEX pour la période des mois de novembre 2018 à juillet 2019.

ARTICLE 2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ou son représentant à signer le protocole transactionnel ci-annexé.

ARTICLE 3 - **DIT QUE** la dépense correspondante sera payée par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget général.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,
35 pour,

4 ne prennent pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU, Madame Samia IDRI BAYOL, Monsieur Ludovic PLANTÉ

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-SG20_06694-DE
Date de télétransmission : 07/01/2020
Date de réception préfecture : 07/01/2020

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—○—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/11.1.

Objet : Garantie d'emprunt au profit de l'ESH « 1001VIES HABITAT »

Le Conseil,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 94153 en annexe signé entre l'ESH « 1001VIES HABITAT » et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu la demande de l'ESH « 1001VIES HABITAT » tendant à obtenir la garantie de la Ville pour la réhabilitation de 111 logements PLA concernant le programme sis 39bis – 41 et 43, rue Mme de Sanzillon à Clichy-la-Garenne ;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1- L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 393 585,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 94153 constitué de 1 ligne du prêt.

Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 - La garantie de la collectivité est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 - Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Accusé de réception en préfecture 092-219200243-20191216-DSGLC19_06681- DE Date de télétransmission : 24/12/2019 Date de réception préfecture : 24/12/2019
--

ARTICLE 4 - La présente délibération annule et remplace la délibération n° 11.1 du 26 novembre 2018.

ARTICLE 5 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06681-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,


Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06682-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/ S07 /12.1.

Objet : Politique de la ville : programmation 2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Clichy-la-Garenne, l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et les autres partenaires, signé le 2 novembre 2015,

Vu l'appel à projets lancé par la ville le 17 octobre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - APPROUVE la programmation des actions soutenues en 2020 au titre du Contrat de Ville par la commune, d'un montant de 31 600 €

ARTICLE 2 - DÉCIDE de verser les subventions correspondantes aux associations qui participent à la réalisation du programme 2020 du Contrat de Ville désignées dans l'annexe n° 1.

ARTICLE 3 - DIT QUE les dépenses correspondantes à la participation de la Ville, seront payées par imputation sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06682-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 10 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019
Le Maire,
Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06683-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/13.1.

Objet : Approbation de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L.2511-2 et suivants et en particulier l'article L. 5721-6-2 ;

Vu le Code des transports et notamment son article L.1231-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Clichy du 10 février 2015 relative à l'adhésion et transfert de compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » au Syndicat mixte Autolib' ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole notamment les articles 2.1-2 et 6 restituant la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » aux collectivités membres à l'exception des conséquences nées de la fin de ce service public, dans les relations avec l'ancien délégataire, le cas échéant contentieuses, comme avec les membres du Syndicat ;

Vu le projet de convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib' ci-annexé,

Considérant que la Ville de Clichy entend mettre fin au transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » accordée au syndicat mixte Autolib' Velib' Métropole

Considérant que dans l'avenir la ville de Clichy envisage d'exploiter les infrastructures de recharge inutilisées;

Entendu l'exposé de Monsieur Laurent CONVERSY, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 - DÉCIDE de mettre fin au transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' » accordé au Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole.

ARTICLE 2 - AUTORISE, par exception à l'article 1, le syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole à conserver la gestion des conséquences nées de la fin du service public de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommé « Autolib' », dans les relations avec l'ancien délégataire, éventuellement contentieuses, comme avec les membres du Syndicat.

ARTICLE 3 - APPROUVE les termes de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'.

ARTICLE 4 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06683-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—o—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—o—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—o—

Étaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,

Rémi MUZEAU
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06684-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/14.1.

Objet : Approbation de la convention d'échanges de données entre la commune de Clichy et le département des Hauts-de-Seine

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique ;

Vu les articles 34, 57 et 79 du Code civil ;

Vu le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 de protection des données personnelles ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2015 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février pris pour l'application des articles 9;10 et 12 de l'ordonnance 2005-1516 ;

Vu le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil ;

Vu la déclaration n° 43 Gestion de l'état civil de la CNIL du 15 janvier 2019 ;

Vu la délibération de la commission permanente du département des Hauts-de Seine du 18 février 2019 relative à l'approbation de la convention de transmission par voie électronique des avis de naissance et de décès des enfants de moins de six ans entre les communes du département et le service de protection maternelle et infantile des Hauts-de-Seine ;

Considérant l'intérêt d'améliorer la procédure de transmission de données d'Etat civil des enfants de moins de six ans au service de Protection Maternelle et Infantile du département ;

Entendu l'exposé de Madame Agnès DELACROIX, adjointe au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 – APPROUVE les termes de la convention à conclure entre la ville de Clichy et le département des Hauts-de-Seine relative à la transmission par voie électronique des avis de naissance et de décès des enfants de moins de six ans ci-annexée.

ARTICLE 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés,

36 pour,

1 contre : Mme Samia IDRI BAYOL,

2 ne prennent pas part au vote : Monsieur Nouredine BENYAHIA, Monsieur Manuel ALLAMELLOU

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06684-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—○—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Noureddine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Noureddine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

—
Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06685-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

République Française

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/14.2.

Objet Communication du rapport CESEL 2018

Le conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 3.1 du 24 septembre 2015 portant création du Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) de Clichy ;

Vu les statuts du CESEL de Clichy ;

Vu le rapport d'activité 2018 du Conseil économique, social et environnemental local de Clichy ci-annexé ;

Considérant qu'il est nécessaire de communiquer à l'ensemble des conseillers municipaux le bilan d'activité annuel de cet organe outil de démocratie locale ;

Entendu l'exposé de Monsieur Loïc PERON, conseiller municipal délégué, et Monsieur Benoît de la RONCIÈRE, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 du Conseil économique, social et environnemental local de Clichy.

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06685-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

—
EXTRAIT
du Registre des délibérations du conseil municipal
—

—0—
DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—0—
SÉANCE DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019
Convocation du mardi 10 décembre 2019

—0—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, Maire, Président de séance,
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Agnès DELACROIX, M. Laurent CONVERSY, Mme Evelyne LAUER, MM. Sébastien RENAULT, Louis-Alexandre ALCIATOR, Mme Nadoi HADRI, MM. Patrice PINARD, Luc MERCIER, Mme Mireille REA (jusqu'à 12h45), M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45), Mme Véronique CABASSET, M. Benoît de la RONCIÈRE, Adjoint au maire ;
Mme Josette de MARVAL, M. François MORVAN, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Nouredine BENYAHIA (jusqu'à 10h35), Mmes Colette MICHEL, Sylvie JAN (jusqu'à 12h00) Lora TERRINI, Véronique d'ASTORG, M. Loïc PERON, Mmes Viviane DIÉGO, Sandra HUMBLLOT, M. Sébastien KOPEC, Mme Amel SAÏDI, M. Julien BOUCHET, Mme Alice LE MOAL, M. Merdja DJELDJEL (jusqu'à 12h15), Mme Helena DUMAIN DE SOUSA, M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE, Mme Josette BOTET, M. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h05), M. Ludovic PLANTÉ, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK par M. Pierre CULOT (jusqu'à 12h45)
Mme Joëlle LEFEBVRE par M. Luc MERCIER,
M Jean-Pierre CAYLA par Mme Colette MICHEL
M. Nouredine BENYAHIA par M. Manuel ALLAMELLOU (à partir de 10h35)
Mme Sylvie JAN par M. François MORVAN (à partir de 12h00)
M. Merdja DJELDJEL par M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE (à partir de 12h15)
Mme Samia IDRI BAYOL par M. Ludovic PLANTÉ (de 10h40 à 11h05)

Étaient absents :

Mme Alvine MOUTONGO-BLACK (à partir de 12h45), Mme Mireille RÉA (à partir de 12h45), MM. Pierre CULOT, (à partir de 12h45), Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Nadoi HADRI

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE PUBLIÉ PAR AFFICHAGE, LE 19 DEC. 2019

Pour extrait conforme :
Clichy-la-Garenne, le 16 décembre 2019

Le Maire,



Rémi MUZEAU

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture
092-219200243-20191216-DSGLC19_06686-
DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 16 décembre 2019

Délibération n° 2019/S07/14.3.

Objet : Communication des actes pris par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de la délibération n° 11.1 du 18 février 2019

Par délibération exécutoire du 18 février 2019, le conseil municipal a bien voulu charger Monsieur Rémi MUZEAU, maire, de régler les affaires de la Commune énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Ainsi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre acte des décisions et contrats suivants :

DÉCISIONS

Décision n° 2019-323 du 22 octobre 2019

Convention de mise à disposition des ateliers Beaux-Arts Emile Grittel, à titre gracieux, conclue avec l'association « Pélagie » pour l'année 2019-2020.

Décision n° 2019-324 du 22 octobre 2019

Convention de mise à disposition du salon Césaria Evora et des galeries attenantes du théâtre Rutebeuf à titre gracieux conclue avec l'artiste Jean-Baptiste DROUOT dans le cadre de l'exposition « 32 Nuances » du 2 au 30 novembre 2019.

Décision n° 2019-326 du 25 octobre 2019

Bail commercial conclu avec Monsieur Rocher pour un local situé 12 rue de Paris (lot de copropriété n° 2) et moyennant un loyer mensuel de 1 100 euros auxquels s'ajoutent 420 euros de charges.

Décision n° 2019-327 du 25 octobre 2019

Convention de mise à disposition de bouteille d'oxygène gaz médical de la société LINDE SA au profit de la Piscine municipale Gérard Durand pour un montant de 688,90 €TTC

Décision n° 2019-328 du 4 novembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller à titre gracieux, conclue avec l'association « Mi-Sol » les dimanches 10 novembre 2019, 26 janvier et 29 mars 2020.

Décision n° 2019-329 du 4 novembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller à titre gracieux, conclue avec l'association « Société Historique et archéologique de Clichy » le samedi 9 novembre et le dimanche 1^{er} décembre 2019.

Décision n° 2019-330 du 4 novembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller à titre gracieux, conclue avec l'association « C'est Slam » les vendredis 15 novembre 2019, 24 janvier, 27 mars et 22 mai 2020.

Décision n° 2019-331 du 7 novembre 2019

Renouvellement de l'adhésion 2019 de la Ville à la Fédération Nationale des Centres de Santé sis 3/5, rue de Vincennes, 93100 Montreuil, pour un montant de 1 330 €.

Décision n° 2019-332 du 4 novembre 2019

Convention de mise à disposition exceptionnelle de la piscine municipale Gérard Durant, à titre gracieux conclue avec l'association « CS Clichy Natation 92 » le samedi 7 décembre 2019 dans le cadre de l'opération nationale Téléthon 2019.

Décision n° 2019-333 du 7 novembre 2019

Fixation des tarifs relatifs à la mise à disposition de chalets sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour le marché Noël organisé par la ville de Clichy.

- pour la vente de produits gastronomiques (alimentaires), tarif d'un chalet pour 5 jours : 130,00€,
- pour la vente de produits artisanaux (non-alimentaires), tarif d'un chalet pour 5 jours : 70,00€.

Décision n° 2019-334 du 12 novembre 2019

Convention de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Henry Miller, à titre gracieux, conclue avec l'association Club Fanny, le vendredi 20 décembre 2019 afin d'organiser sa fête de fin d'année.

MARCHES

Marchés n° 19-065 à 19-071 : Aménagement intérieur des locaux existants et modification des façades du bâtiment situé au 61, rue Martre

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cette consultation est allotie comme suit :

- **Marché 19-065 - Lot n° 1 : Désamiantage / curage / gros-œuvre / plâtrerie / Revêtement de sols / étanchéité**
Notifié le 15 octobre 2019 à la société AVM ILE DE France, le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 214 417€ HT.
- **Marché 19-066 : Lot n° 2 : Électricité – courants forts/faibles**
Notifié le 15 octobre 2019 à la société AVM ILE DE FRANCE le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 81 704 € HT.
- **Marché 19-067 : Lot n° 3 : Plomberie – Climatisation**
Notifié le 16 octobre 2019 à la société Les Peintures Parisiennes SAS le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 52 865 € HT.

- **Marché 19-068 : Lot n° 4 : Menuiserie intérieure/extérieure - Peinture**
Notifié le 15 octobre 2019 à la société AVM ILE DE FRANCE le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 28 739 € HT.
- **Marché 19-069 : Lot n° 5 : Électricité**
Notifié le 15 octobre 2019 à la société S.E.E.I. SAS le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 77 550.02€ HT.
- **Marché 19-070 : Lot n° 6 : CVC Plomberie**
Notifié le 15 octobre 2019 à la société AS FONBONNE le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 93 728.75€ HT.
- **Marché 19-071 : Lot n° 7 : Menuiserie intérieure et extérieure**
Notifié le 15 octobre 2019 à la société AVM ILE DE FRANCE le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 259 985€ HT.

Marché n° 19-073 : Travaux de construction de deux salles d'activités de type industrialisé à base de bois au sein de l'établissement Toussaint-Louverture

Le présent marché est passé en Procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique

Notifié le 8 novembre 2019 à la société LES CONSTRUCTIONS DASSE, le marché est conclu de sa notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement pour un montant de 315 190,00€ HT

Le Conseil,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la communication des actes ci-dessus énumérés pris par délégation du Conseil municipal.